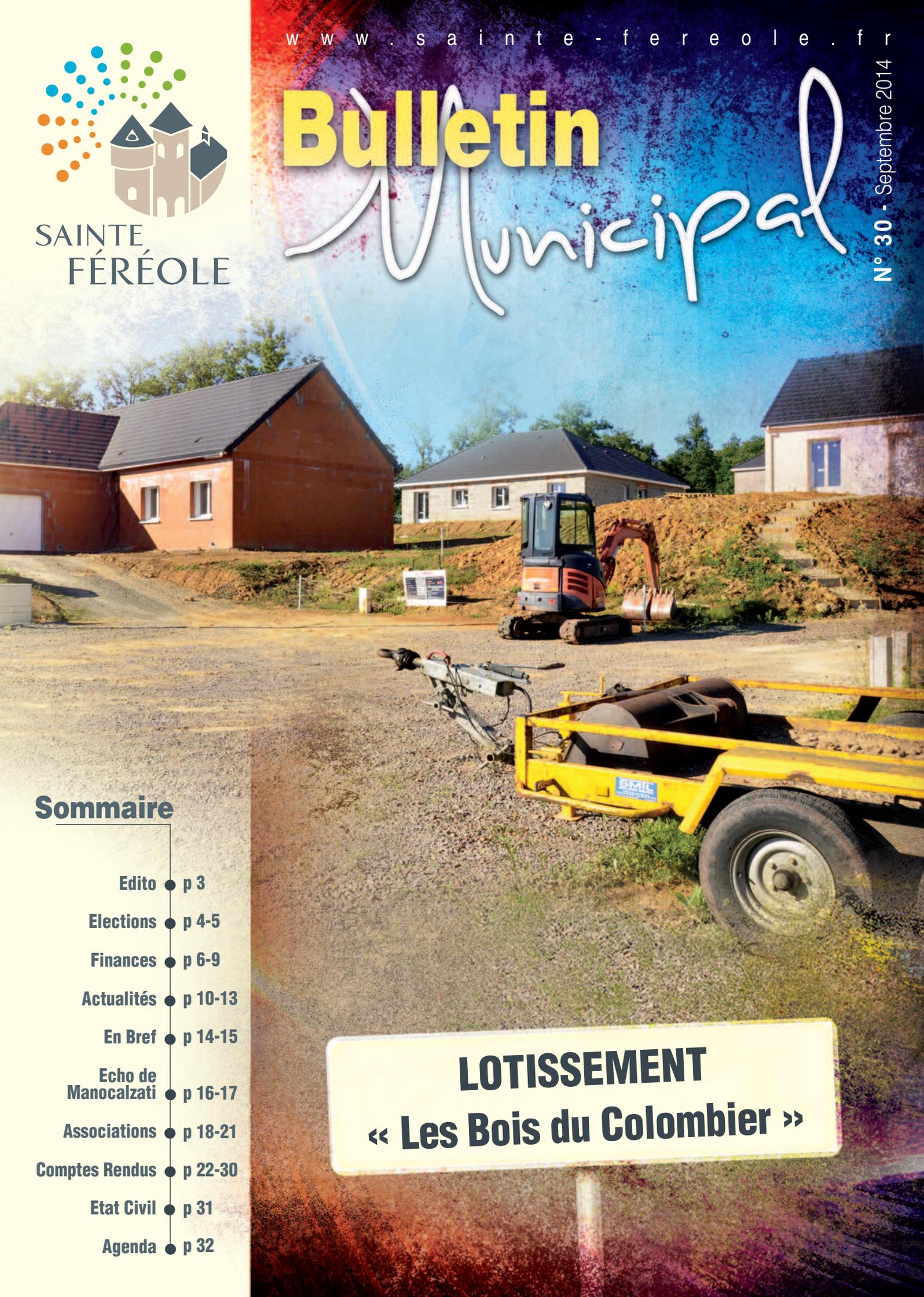


## Sommaire

- Edito ● p 3
- Elections ● p 4-5
- Finances ● p 6-9
- Actualités ● p 10-13
- En Bref ● p 14-15
- Echo de Manocalzati ● p 16-17
- Associations ● p 18-21
- Comptes Rendus ● p 22-30
- Etat Civil ● p 31
- Agenda ● p 32



**LOTISSEMENT**  
**« Les Bois du Colombier »**



# Infos municipales

## BRULAGE des DECHETS VERTS

### Le décret du 11 juillet 2011 a modifié l'article R541-8 du code de l'environnement.

Désormais, les déchets verts, qu'ils soient produits par des ménages ou des collectivités territoriales, sont assimilés à des déchets ménagers. Leur brûlage est donc interdit.

Les dérogations sont strictement limitées et doivent faire l'objet d'une déclaration. Afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation et de disposer d'un document définissant de manière claire tous les usages du feu dans le département, l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 remplace l'arrêté du 30 janvier 1997.

**Ce document peut être consulté en mairie ou sur le site internet de la commune [www.sainte-feréole.fr](http://www.sainte-feréole.fr)**

## Entretien des plantations en bordure de route communale et trottoirs

La présence de plantations en bordure de la voie publique (route et/ou trottoir) peut présenter, lorsqu'elles ne sont pas entretenues, des dangers pour les usagers :

- Chutes d'arbres et de branches sur les véhicules et personnes
- Manque de visibilité suffisante, à l'abord d'un carrefour ou d'un virage notamment
- Difficulté pour marcher sur un trottoir ou le long d'une rue.

**Ainsi, en application des articles R 116-2 du Code la Voirie Routière, et de l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- On ne peut avoir d'arbres en bordure des voies communales qu'à une distance de deux mètres pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur et à la distance de 0,50 mètre pour les autres.
- Les arbres, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, par les propriétaires

Il appartient donc à chaque propriétaire riverain d'une voie publique d'assurer l'élagage et l'entretien des plantations situées en bordure de ladite voie publique, de sorte que les plantations ne dépassent pas sur la route ou sur le trottoir.

## Campagne de Communication

### « Valorisation de l'habitat social en Limousin »

**Les clichés ont la vie dure ! Bien que les Français plébiscitent le logement social puisqu'ils sont persuadés de « son utilité pour eux et pour leurs enfants »** (selon le baromètre d'image réalisé par l'Union sociale pour l'habitat), **le secteur de l'habitat social pâtit d'idées reçues plus ou moins largement répandues, alors même qu'il répond à une mission d'intérêt général.**

Faire face à la demande de ménages aux revenus modestes, s'adapter aux exigences du développement durable, améliorer la qualité des services rendus, offrir selon des conditions d'attribution encadrées et transparentes, des logements confortables à des tarifs abordables et proches des services : tels sont les défis des bailleurs sociaux du Limousin, qui œuvrent pour le bien-vivre ensemble.

Si les bailleurs sociaux ont décidé d'engager une démarche collective de communication, c'est avant tout pour valoriser l'image du logement social, faire connaître les réalités du secteur et combattre les idées reçues.

#### ■ Le logement social, moteur de l'innovation

Le parc social est inscrit dans une dynamique constante d'innovation et de modernisation, afin de s'adapter aux besoins des habitants et futurs habitants. Aujourd'hui, les organismes développent un patrimoine à taille humaine, aux qualités techniques, architecturales et environnementales (BBC, accessibilité, etc.).

Acteurs du territoire, les bailleurs sociaux construisent, rénovent et portent des investissements, soutenant ainsi l'activité, notamment dans le secteur du bâtiment.

#### ■ Destiné à un large public

L'habitat social est accessible à une très grande partie de la population. Par exemple, un jeune couple gagnant 2 650 euros par mois<sup>1</sup> ou un ménage avec deux enfants ayant 3 200 euros de revenus mensuels<sup>2</sup> peuvent tout à fait prétendre à un logement social. [cf. plafond de ressources]

#### ■ Un rapport qualité / prix

Depuis longtemps, le logement social propose un habitat de qualité, que ce soit sur le plan de la conception, de l'isolation, de la qualité résidentielle et du service rendu aux habitants. Ces logements sont proposés à des prix particulièrement attractifs.

portail internet : [www.habitatsociallimousin.fr](http://www.habitatsociallimousin.fr)

#### Nouveau service

*L'Auberge des Sources*

vous propose un nouveau service :

**le portage de repas à domicile.**

**05 55 85 63 78**

Que ce soit pour un besoin ponctuel ou pour un service permanent,

*Véronique de l'Auberge des Sources, vous livrera vos repas à domicile.*

Le 23 mars, lors de l'élection municipale, vous avez choisi à une large majorité (61,57%) la liste que je conduisais.



Le 29 mars, le conseil municipal m'élisait dans les fonctions de maire de notre commune et ce pour la 4<sup>e</sup> fois. Nous mesurons la confiance que vous nous portez et nous mesurons la responsabilité que nous venons d'endosser au service de nos concitoyens !

Nous savons aussi que 38,1 % des électeurs n'ont pas été séduits par notre bilan ni nos propositions. Nous respectons ce choix car c'est l'essence même de la démocratie. Cela nous oblige à être plus performant et davantage encore au service de l'action publique.

Sans doute, y-a-t-il d'autres causes mais nous n'entrerons jamais dans ce débat car nous souhaitons et, c'est une ligne blanche que nous ne franchirons pas, ne pas diviser et cliver la population mais bien au contraire, la rassembler, l'aider à vivre ensemble en oubliant nos différences.

Je n'aurai garde d'oublier de saluer le travail remarquable des conseillers qui ne se sont pas représentés à cette élection : **Robert PEROT, 1<sup>er</sup> adjoint pendant 13 ans, qui a tant donné, mais également Pierre CROUCHET, Fernand LEYMARIE, Alain MARTHON, Marie-Lyne FORGET, Didier BECOT et Pierre COUDERT.** Qu'ils soient tous très sincèrement remerciés.

Nous savons d'ores et déjà que ce mandat sera compliqué du point de vue financier.

L'Etat a diminué, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 décembre 2014, sa dotation à la commune de Sainte-Féréole de 12 % ramenant sa participation de **430 039 € à 382 377 €.**

Nous savons aussi que la dotation 2015 va baisser de manière importante et nous serons vraisemblablement à une somme de **345 000 € à 350 000 €** qui représentera donc une baisse globale de 20 %.

Pendant le même temps, les charges transférées par l'Etat aux communes ne cessent d'augmenter avec notamment le périscolaire, qui a représenté sur l'année 2013-2014, plus de **26 400 €** avec une participation de l'Etat de **7500 €.**

Je ne parle pas, aussi, des normes et règles en tout genre qui viennent, dossier après dossier, alourdir le coût de la gestion de la sphère publique.

Bien sûr les communes feront face. La baisse de la dotation n'aura pas d'influence sur le montant de leur fonctionnement général mais aura une répercussion importante sur le montant de l'investissement réalisé chaque année et ce sont donc les emplois et les entreprises qui vont « trinquer ».

*Nous allons, compte tenu de notre absence de dettes, tout mettre en œuvre pour conserver un niveau d'investissement élevé, seul moteur de développement pour la commune, mais aussi pour l'économie et l'emploi de notre bassin de vie.*

Bien amicalement,

**Henri SOULIER**

Nouvelle installation

Nouvelle installation

Nouvelle installation

**Loisirs Créatifs**

OUVERTURE LE 1<sup>er</sup> JUILLET  
A SAINTE FEREOLE

Vous avez du temps libre?  
Vous voulez vous trouver une activité à temps choisi?  
Vous cherchez un loisir, une détente tout en progressant?

Venez participer aux ateliers de déco tous supports  
(Mosaïque-Bois-Soie-Cartonnage...)

**Rejoignez-moi vite!**

**MALISS'ART**

TIRELIGNOL - 19270 St-FEREOLE

**05 55 85 63 39**  
**06 18 27 63 91**



**ASSOCIATION**

*Loisirs Créatifs*  
**07 82 73 61 44**

Nicolas DAUBISSE  
MENUISERIE GENERALE

06 09 18 25 83

Pose fenêtres, portes, parquets, agencements,  
services, fabrications sur mesures

Départements 19 / 24 / 46

06 09 18 25 83

nicolas.daubisse@sfr.fr  
SIREN : 799 249 131

**Nicolas DAUBISSE**  
MENUISERIE GENERALE - LA GRANDIE

**06 09 18 25 83**

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

23 & 30 MARS 2014



## Résultats des Élections Municipales

Le 23 mars ont eu lieu à La Grande Salle les élections municipales et des conseillers communautaires.

Pour la première fois, les électeurs devaient voter pour une liste entière et désigner simultanément les conseillers communautaires. Tous les sièges ont été attribués dès le 1<sup>er</sup> tour.

Les résultats de ces élections ont été les suivants :

### ► Elections Municipales du 23 mars 2014

■ INSCRITS : .....1527	■ VOTANTS : .....1260	■ ABSTENTIONS : .....267
■ BLANCS OU NULS : .....80	■ EXPRIMES : .....1180	
■ SIEGES A POURVOIR : .....19		

#### ✓ **Demain Sainte-Féréole**

■ Nombre de voix : .....726
■ Nombre de sièges : .....16

#### ✓ **Sainte-Féréole Unis et Solidaires**

■ Nombre de voix : .....454
■ Nombre de sièges : .....3

Conseillers communautaires élus : **Henri SOULIER - Bernadette BLANCHARD - Yannick MACHEIX (suppléant) ■**

## Composition du **Conseil Municipal**



Photo Conseil Municipal mars 2014

### **Henri SOULIER est réinvesti maire pour un 4<sup>e</sup> mandat.**

#### **Il est entouré de 5 adjoints :**

- **Bernadette BLANCHARD**, .....1<sup>re</sup> adjointe en charge des affaires générales et de proximité à caractère social ;
- **Maurice GOLFIER**, .....2<sup>e</sup> adjoint en charge des affaires techniques et de proximité sur le territoire ;
- **Nicolas JAUBERT**, .....3<sup>e</sup> adjoint en charge des affaires scolaires de l'enfance et de la jeunesse ;
- **Sandrine JOURDAN**, .....4<sup>e</sup> adjointe en charge de l'animation et du développement local ;
- **Yannick MACHEIX**, .....5<sup>e</sup> adjoint en charge de l'intercommunalité et des relations extérieures ;

#### **et de 2 conseillers délégués :**

- **Pierre DAUDY**, .....conseiller délégué voirie-transport ;
- **Michel MENEYROL**, .....conseiller délégué bâtiments communaux.

#### **Les conseillers municipaux sont :**

- **Marie Thérèse ALVINERIE**
- **Jacqueline BOUCHAREL**
- **Mireille BOURG**
- **Sandrine BUSSIERES**
- **Fanny CHARLOT**
- **Fabienne COURDURIE**
- **Jean-Paul DAULHAC**
- **Patrice DELPY**
- **Jeanine HEBRARD**
- **Christian ROL**
- **Daniel SOULARUE ■**





# FINANCES

## Compte Administratif 2013

### Section de Fonctionnement - Vue d'Ensemble

DEPENSES		
Libellé	Budget 2013	Compte Administratif 2013
▶ Charges à caractère général	415 382,00	415 381,85
▶ Charges de personnel	424 978,00	421 324,49
▶ Charges de gestion courante	79 003,00	77 026,91
▶ Charges financières	15 539,00	15 436,79
▶ Charges exceptionnelles	392,00	247,04
▶ Dépenses imprévues	210,00	
▶ Virement à la section d'inv	421 791,00	
▶ Opération d'ordre		130 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 357 295,00</b>	<b>1 059 417,08</b>

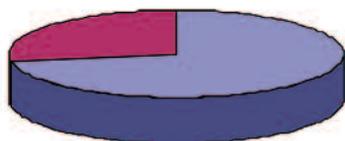
RECETTES		
Libellé	Budget 2013	Compte Administratif 2013
▶ Atténuation de charges	15 500,00	14 766,95
▶ Produits des services, du domaine et ventes	95 000,00	95 058,14
▶ Impôts et taxes	629 620,00	644 361,80
▶ Dotations et participations	580 575,00	576 299,28
▶ Autres produits de gestion courante	33 300,00	31 432,43
▶ Produits exceptionnels	3 300,00	133 241,15
▶ Opération d'ordre		
<b>TOTAL</b>	<b>1 357 295,00</b>	<b>1 495 159,75</b>

### Section d'investissement - Vue d'Ensemble

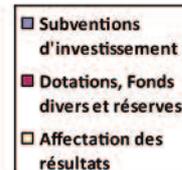
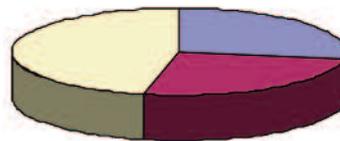
DEPENSES		
Libellé	Budget 2013	Compte Administratif 2013
▶ Dépenses d'équipement		
*Opérations d'équipement	1 010 799,00	801 446,54
▶ Dépenses opérations financières		
▶ Charges de gestion courante		
*Dotations	1 569,00	1 569,00
*Emprunts et dettes assimilés	321 506,00	307 063,89
▶ Solde d'exécution N-1	553 731,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 887 605,00</b>	<b>1 110 079,43</b>

RECETTES		
Libellé	Budget 2013	Compte Administratif 2013
▶ Recettes d'équipement		
*Subventions d'investissement	564 846,00	291 550,62
*Immobilisations corporelles		26 232,18
▶ Recettes financières		
*Dotations	297 372,00	276 363,90
*Affectation de résultats	495 030,00	495 030,50
*Dépôts et Cautions	2 000,00	2 000,00
*Cessions des immobilisations	130 000,00	0,00
▶ Virement de la section de fonctionnement	421 791,00	0,00
▶ Opérations d'ordre		103 767,82
<b>TOTAL</b>	<b>1 911 039,00</b>	<b>1 194 945,02</b>

#### DEPENSES



#### RECETTES



## ZOOM sur les LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2013

INTITULE PROGRAMME	REALISATIONS	SUBVENTIONS
▶ Eclairage Public	5 999,14	
▶ Mobilier divers	10 386,51	11 500,00
▶ Voirie communale	9 887,70	
▶ Petit patrimoine	3 098,05	
▶ Voirie communale 2011	43 174,64	10 000,00
▶ Réfection trottoirs Pradelles	41 252,21	32 823,00
▶ Salle du temps libre/Maison des associations culturelles	30 961,07	
▶ Signalisation 2012	86 128,80	241 054,62
▶ Restauration des vitraux	30 385,98	5 524,00
▶ Aménagement place de l'Eglise	29 922,23	649,00
▶ Travaux bâtiments communaux	14 989,76	
▶ Chemin de mémoire	70 326,53	
▶ Réfection école maternelle	3 281,63	
▶ Remboursement des emprunts	300 661,00	

# Budget Primitif 2014

TAXES	Bases Prévisionnelles 2014	Taux 2013	Taux 2014	Produit Attendu
Taxe d'habitation	2 004 000	10,56%	10,56%	211 622
Foncier Bâti	1 222 000	15,84%	15,84%	193 565
Foncier Non Bâti	78 000	62,40%	62,40%	48 672
<b>TOTAL</b>				<b>453 859</b>

## Section de Fonctionnement - Vue d'Ensemble

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Libellé	Budget 2013	Budget 2014	Libellé	Budget 2013	Budget 2014
▶ Charges à caractère général	415 382,00	414 140,00	▶ Produits des services, du domaine et ventes diverses	95 000,00	99 360,00
▶ Charges de personnel	424 978,00	460 000,00	▶ Impôts et taxes	629 620,00	649 174,00
▶ Charges de gestion courante	79 003,00	91 396,00	▶ Dotations subventions, et participations	580 575,00	504 462,00
▶ Charges financières	15 539,00	11 435,00	▶ Autres produits de gestion courante	33 300,00	33 600,00
▶ Charges exceptionnelles	392,00	200,00	▶ Atténuation de charges	15 500,00	25 000,00
▶ Dépenses imprévues	210,00	20 000,00	▶ Produits exceptionnels	3 300,00	16 100,00
▶ Virement à la section d'investissement	421 791,00	330 525,00			
<b>TOTAL</b>	<b>1 357 295,00</b>	<b>1 327 696,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 357 295,00</b>	<b>1 327 696,00</b>

## Section d'investissement - Vue d'Ensemble

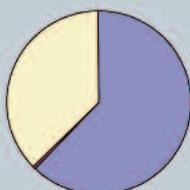
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Budget 2013	Budget 2014	Report 2013	Report 2014
Dépenses d'équipement *Opérations d'équipement (total)	1 012 368,00	648 271,00	130 209,00	778 480,00
Dépenses opérations financières *Emprunts et dettes assimilés	321 506,00	8 500,00		8 500,00
Solde d'exécution N-1	553 731,00	470 865,19		470 865,19
<b>TOTAL</b>	<b>1 887 605,00</b>	<b>1 127 636,19</b>	<b>130 209,00</b>	<b>1 257 845,19</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Libellé	Budget 2013	Budget 2014	Report 2013	Report 2014
Recettes d'équipement *Subventions d'investissement	564 846,00	71 217,00	187 647,00	258 864,00
Recettes opérations financières *Dotations, fonds divers et réserves	297 372,00	146 079,00		146 079,00
Cessions d'immobilisations	130 000,00			
Emprunts et dettes assimilés		84 134,52		84 134,52
Virement section d'investissement	421 791,00	330 525,00		330 525,00
Affectation résultat	495 030,00	435 742,67		435 742,67
Opération d'ordre				
Dépôt et cautionnement	2 000,00	2 500,00		2 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 911 039,00</b>	<b>1 070 198,19</b>	<b>187 647,00</b>	<b>1 257 845,19</b>

# ZOOM sur les PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2014

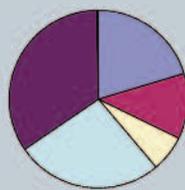
N° de prog	Intitulé du programme	Report 2013	Tranche 2014	Total Budget	Subventions
305	Eclairage Public	0,00	0,00	0,00	
312	Mobilier divers	0,00	12 000,00	12 000,00	11 500,00
335	Maîtrise d'œuvre	1 000,00	0,00	000,00	
362	Voirie communale	0,00	20 000,00	20 000,00	
384	Petit patrimoine	0,00	0,00	0,00	10 000,00
393	Voirie communale	0,00	0,00	0,00	3 130,00
396	MTL Maison des Associations Culturelles	0,00	0,00	0,00	93 656,00
399	Signalisation	0,00	21 480,00	0,00	
400	Restauration vitraux	2 414,00	6 586,00	9 000,00	17 625,00
404	Aménagement Place de l'Eglise	110 077,00	219 923,00	330 000,00	77 000,00
405	Travaux bâtiments communaux	0,00	20 000,00	20 000,00	
406	Aide à la rénovation des façades	0,00	10 000,00	0 000,00	
407	Maison de la Nature	0,00	110 000,00	110 000,00	
409	Réfection école maternelle	16 718,00	218 282,00	235 000,00	45 953,00
410	Réfection WC école primaire	0,00	10 000,00	10 000,00	

### DEPENSES



- Dépenses d'équipement
- Opérations financières
- Solde N-1

### RECETTES



- Subvention investissement
- Dotation de l'Etat
- Emprunts
- Autofinancement
- Autofinancement prévisionnel
- Divers

# FINANCES



## PRINCIPAUX CONSTATS issus du Compte de gestion établi par M<sup>me</sup> Marie-Pierre PORTE, trésorière d'Allasac

# 2013

- Les charges de fonctionnement réelles diminuent de 11.4 % par rapport à 2012.

### La répartition de ces charges est la suivante :

- **Les charges de personnel** représentent **44.45 %** des dépenses de fonctionnement. Ce qui équivaut à un montant de **218€** par habitant et par an, contre **291€** en moyenne pour les communes de la même strate démographique à l'échelon départemental. Elles ont diminué de 25 % par rapport à 2012. Le transfert de personnel consécutif au transfert de la compétence petite enfance à la CAB explique en grande partie cette évolution.
- **Les charges à caractère général** (achat de petit matériel, entretien et réparation, fluides assurances) correspondent à 44.8 % des dépenses de fonctionnement. Elles représentent un montant de **220€** par habitant contre **203€** en moyenne pour les communes de la même strate à l'échelon départemental.
- **Les charges financières** (intérêts d'emprunt principalement) représentent 1.6 % seulement des charges de fonctionnement, soit un montant de **8€** par habitant et par an, contre **30€** en moyenne pour les communes de la même strate. **Leur augmentation de 100 % par rapport à 2012 (de 7480 euros à 15436€)** s'explique par la décision de la Commune de procéder, sur l'exercice 2013, au remboursement de la quasi-totalité des emprunts contractés.

- Sur la même période, les produits de fonctionnement réels ont connu une baisse de 12.3 %.

### Leur répartition est la suivante :

- **Les ressources fiscales** représentent **47.7 %** des produits de fonctionnement, pour un montant total de **644 362€**. Elles représentent un montant de **346€** par habitant contre **434€** en moyenne pour les communes de la même strate.
- **Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités locales : 42.7 %**. Elles représentent un montant de **310€** par habitant. En moyenne à l'échelon départemental, ce montant est de **268€** par habitant.
- **Les produits courants** (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics) représentent 9.6 % des produits de fonctionnement réel (leur poids était de 17 % en 2012).

Les recettes fiscales sont restées relativement stables entre 2012 et 2013 (+1.7 %) En revanche les subventions et dotations de l'Etat et des autres collectivités locales ont **diminué de 7.7 %**. Les produits courants ont diminué de près de 54 % (En 2012, la Commune avait bénéficié du transfert de l'excédent du budget annexe achat de terrain. En outre, la compensation par la CAB des charges supportées en 2013 par la Commune pour le fonctionnement de la crèche ne sera versée qu'en 2014 (montant approximatif : **24 000€** )

- Les Charges de fonctionnement augmentant plus vite que les recettes, **il en résulte une diminution de la Capacité d'autofinancement brute de 14 %** (soit 70 956€ par rapport à 2012 pour un montant total 2013 de 435 743€).

La capacité d'autofinancement nette du remboursement des emprunts connaît une baisse nettement plus importante (-73 %) qui s'explique comme indiqué plus haut par le désendettement quasi intégral de la Commune sur l'exercice 2013.

Son montant est passé de **482 148€** en 2012 à **129 082€** en 2013 (soit une **baisse de 353 066€**).

Sachant que la CAF nette représente le reliquat de fonctionnement disponible pour financer les nouvelles dépenses d'équipement, elle est donc une composante du financement disponible de la même strate.

- Le niveau des investissements réalisés par la Commune est en baisse de 21.27 % par rapport à 2012, mais reste soutenu.

Les dépenses consacrées à l'accroissement du patrimoine de la collectivité investissement s'élèvent en effet à **801 447€** en 2013 (contre **1 021 824€** en 2012).

Ainsi le patrimoine de la Commune est augmenté de **430€** par habitant, contre **355€** pour les communes de la même strate à l'échelle départementale.

- Surtout Le niveau d'endettement de la collectivité est exceptionnellement faible.

L'encours de la dette est en effet passé de **321 128€** en 2012 à **14 064€** en 2013.

Autrement dit le ratio d'endettement est proche de zéro. Il suffirait que la **Commune consacre 4 jours de ses produits de fonctionnement réels** pour solder sa dette en totalité, ce qui est dérisoire.

Pour donner un ordre d'idée, l'encours de la dette au 31/12/2013 représente un montant de **8€** par habitant. Pour les communes du département de la même strate, ce montant s'élève en moyenne à **718€**.

► Au regard des ratios de l'analyse, il apparaît que le **financement des investissements de cette année se traduit de nouveau par une variation positive du fonds de roulement**, et ce, en dépit de la diminution conséquente de la CAF nette.

La différence entre les ressources stables d'investissement 2013 et les dépenses d'investissement de cette même année fait en effet apparaître un excédent de financement de **23 578€** (*variation positive du fonds de roulement*).

L'an dernier, la variation également positive du fonds de roulement net global (**22 319€**) s'expliquait principalement par l'augmentation de la CAF nette et le recours à l'emprunt.

En 2013, elle se justifie par la baisse des dépenses d'équipement (**-237 437€**) mais aussi par l'augmentation des ressources propres de la collectivité.

Ces ressources sont principalement constituées, en 2013, des recettes de FCTVA (**254 543€ contre zéro en 2012**) et des subventions (**291 550.62€ contre 195 304€ perçus en 2012, ce qui représente une hausse de près de 50 %**).

► L'analyse des grandes masses du bilan fait apparaître une **amélioration de l'équilibre du haut bilan**.

■ Le fonds de roulement reste négatif mais dans une moindre proportion (**- 35 125€ contre - 58 697€ en 2012**).

Or, le fonds de roulement doit permettre de financer le besoin en fonds de roulement, c'est-à-dire les besoins en trésorerie dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (*décalage dans le temps entre les encaissements et les décaissements*).

Les deux dernières années, ce besoin en fonds de roulement était (*principalement du fait de l'activité du budget achat de terrains*).

■ En 2013, il s'élève à **41 099€** et correspond à la situation du budget annexe du lotissement Le Colombier entré dans sa phase de commercialisation au second semestre de l'exercice 2013.

Dans l'attente de la vente de la totalité des terrains, il est normal que les dépenses payées par ce budget / travaux, achat du terrain : soient supérieures aux recettes encaissées.

■ En conséquence, au regard des ratios d'analyse financière, la trésorerie nette de la commune pour 2013 est négative (**-76 219€**). Le solde du compte de disponibilités de la commune (**143 761€ au 31/12/2013**) est abondé par des lignes de trésorerie dont le remboursement est censé intervenir à plus court terme que les échéances d'emprunt.

**Cette situation apparaît cependant transitoire.**

Elle s'explique en effet par le choix de la commune d'achever le remboursement de la quasi totalité de ses emprunts en 2013, tout en maintenant un niveau d'équipement soutenu.

Les plus gros marchés de travaux souscrits par la commune sont désormais soldés ou en passe de l'être (*Maison du temps libre, etc*). En conséquence, les dépenses d'investissement devraient connaître une décélération. En outre, la commune percevra le FCTVA afférent aux investissements de l'exercice 2013. Le tout, combiné à une capacité d'autofinancement solide, devrait permettre à la Commune de retrouver à brève échéance un niveau de trésorerie satisfaisant.



► Focus sur la fiscalité directe locale.

La commune de SAINTE-FEREOLE adhérant à la CAB, sa fiscalité directe locale est principalement constituée du produit des trois taxes « ménages » que sont la Taxe d'habitation (TH) la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et la Taxe foncière sur le non bâti (TFNB).

Ce produit est obtenu en multipliant les bases d'imposition par un taux voté par la Commune.

Les bases des trois taxes « ménages » de la commune de Saint-Féréole sont d'un montant inférieur à celles des communes du département relevant de la même strate géographique.

Les taux votés par la commune sont en revanche supérieurs s'agissant de la TH (**10.56 % contre 8.8 % en moyenne**) et de la TFB (**15.84 % contre 13.57 % en moyenne**). Pour la TFNB, le taux est de **62.40 % contre 73.26 % en moyenne**.

Entre 2012 et 2013, le produit des trois taxes a augmenté de **4.6 % (+3.8 % pour la TH, +6 % pour la TFB et +2 % pour la TFNB)**. Il représente un montant de **238€** par habitant et par an, contre **254€** en moyenne pour les communes du département relevant de la même strate.

Cette progression est exclusivement liée au dynamisme des bases de la Commune. En effet, les taux votés par la Commune n'ont subi aucune augmentation depuis plus de 10 ans.

► En conclusion

**Dotée d'infrastructures de qualité grâce à une politique d'investissement dynamique menée depuis plusieurs années, la commune de Sainte-Féréole a entamé en 2013 une décélération de ses investissements et ramené son endettement à un niveau proche de zéro.**

**Sa capacité d'autofinancement, diminuée par le remboursement des derniers emprunts, reste à un niveau convenable, ce qui témoigne d'une maîtrise rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement courantes.**

**La poursuite de la décélération des investissements devrait contribuer, à brève échéance, à assurer le redressement de son fonds de roulement.**

La Trésorerie  
Marie-Pierre PORTE



# Actu

## Point sur l'aménagement de la Place de l'Eglise

### Pourquoi un tel aménagement?

- 1) Parce que cette place est le seul endroit du centre-bourg qui n'a pas été réaménagé lors de la réalisation du Plan d'Aménagement du Bourg (PAB)
- 2) Parce que les arbres qui venaient en couronnement de place et qui lui donnaient un charme désuet étaient arrivés en fin de vie
- 3) Parce que l'existence du Marché de Producteurs de Pays y a trouvé naturellement un site lui convenant depuis 11 ans. Mais l'installation du Marché de Producteur suivi par la fête communale nous interpelle quant à la ressemblance avec un campement d'indiens qui ne correspond pas totalement avec ce que l'on peut attendre d'un espace public cohérent
- 4) Parce que, enfin et surtout, la commune doit se doter d'un espace public de plein air qui permette d'organiser des manifestations dont certaines sont encore à imaginer, ou qui existent ou vont exister pour d'autres. Cet espace public sera, avant tout, une place publique (sans voitures) et comportera tous les éléments qui font le charme d'un tel endroit : tranquillité, isolement, bancs et arbres ...etc ... Il sera également, par les aménagements qui y seront réalisés (auvent de marché et espace de préparation et bar) un endroit où pourront se dérouler la plupart des activités de plein air de la commune :

- Marché de producteurs, bien sûr
- Fête communale
- Apéritifs communaux
- Groupes musicaux et concerts thématiques
- Vins d'honneur
- Marchés à thème
- Restauration à thème
- Et toutes activités de plein air conciliables avec ce type d'espace

Le 18 juin 2012, le Conseil a choisi le groupement de maîtrise d'oeuvre composé de :

**Xavier ROMEU, Architecte, COLIBRIS, Bureau d'Etudes VRD, VENT 2 TERRE, paysagiste.**

Le permis de construire a été accordé le 27 juin 2013. Le cabinet d'architecte, mandataire du groupement de maîtrise d'oeuvre, a été mis en liquidation judiciaire début 2014 suite à une grave maladie de son dirigeant au cours de l'année 2013.

**M. BRISSAUD**, pour la société COLIBRIS, devient le mandataire du groupement qui a proposé au maître d'ouvrage un sous-traitant, **M. MORDREL**, architecte. Celui-ci a été agréé.

Le tableau ci-contre récapitule les entreprises retenues dans les différents lots et le montant des prestations (maîtrise d'oeuvre, missions de contrôle technique et CSPS).

### Rappel du projet :

*Par délibération du 10 novembre 2011 le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le réaménagement de la Place de l'Eglise (au chevet de l'église) et a confié l'assistance à maîtrise d'ouvrage aux services du Conseil Général.*

REPARTITION DES DEPENSES (HT)		
LOT 1 – Terrassement VRD	EUROVIA	118 361,73 € Option arrosage : 9 466,00 €
LOT 2 – Gros Œuvre	SEBTP	58 232,97 €
LOT 3 – Charpente Métallique	JOUANDOU	44 500,00 €
LOT 4 – Couverture Zinguerie	BOUILLAGUET	28 370,00 €
LOT 5 – Serrurerie	JOUANDOU	28 354,00 €
LOT 6 – Inox	EQUIP'FROID	22 180,00 €
LOT 7 – Menuiseries ext – Bardage	JOUANDOU	16 183,50 €
LOT 8 – Plafond tendu	PLAFOND TENDANCE	14 470,00 €
LOT 9 – Electricité	BERGEVAL	30 000,00 € Option Leds : 12 220,51 €
LOT 10 – Plomberie – Sanitaires	FAUGERAS	2 476,00 €
LOT 11 – Résine de Sol	ETANCHEITE DU LIMOUSIN	6 043,00 €
LOT 12 – Chambres Froides	EQUIP'FROID	14 570,00 €
LOT 13 – Peinture	DE SOUSA	4 125,00 €
LOT 14 – Paysagiste – Espaces Verts	JARRIGE	6 857,70 €
<b>MONTANT TOTAL DES TRAVAUX</b>		<b>417 970,41 €</b>
Assistance à maîtrise d'ouvrage	CONSEIL GENERAL	3 240,00 €
Maîtrise d'œuvre	CABINET X ROMEU COLIBRIS VRD VENT 2 TERRE M MORDREL	38 890,00 €
	FONDASOL (étude de sol)	2 000,00 €
	CITE FLUIDES (étude fluides) BETEM (étude structure)	2 500,00 € 2 500,00 €
Mission de contrôle technique	QUALICONSULT	1 200,00 €
Mission CSPS	QUALICONSULT	1 117,00 €
<b>MONTANT TOTAL PRESTATIONS INTELLECTUELLES</b>		<b>51 447,00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>469 417,41 €</b>

PLAN DE FINANCEMENT		
PER		77 000,00 €
CONSEIL GENERAL - Contrat Territorial d'Aménagement		39 400,00 €
FONDS COMMUNAUX		353 017,41 €
<b>TOTAL</b>		<b>469 417,41 €</b>

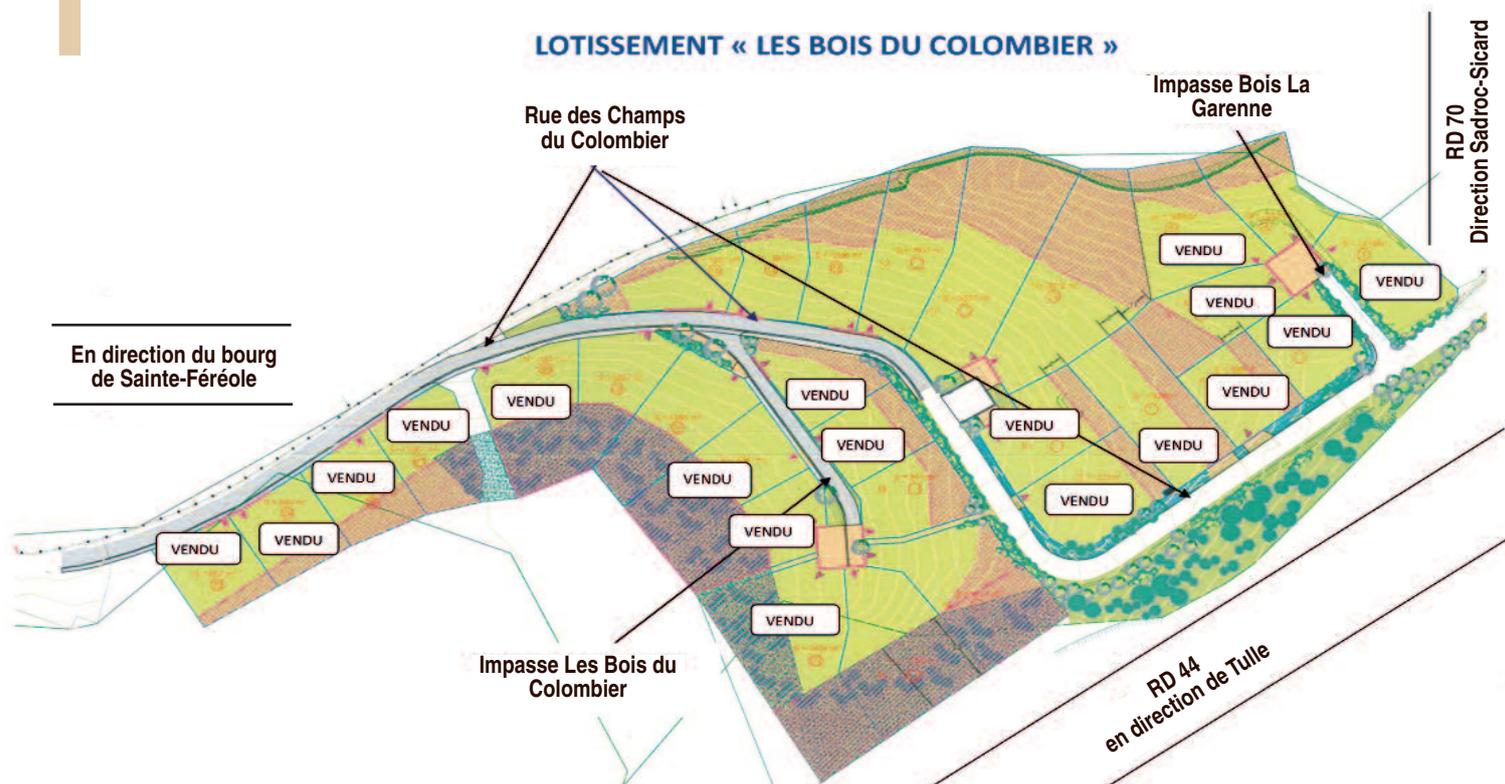
**Les travaux débuteront à compter du 16 septembre pour se terminer fin février 2015.**

# Point sur le Lotissement du Colombier



Lors de sa séance du 20 juin 2014, le Conseil Municipal a procédé à la dénomination de ce lotissement et de ses rues. A l'unanimité, il a été décidé de nommer ce nouveau quartier « **Les Bois du Colombier** », ce secteur étant desservi par la rue « **des Champs du Colombier** », les impasses « **Bois La Garenne** » et « **Les Bois du Colombier** ».

## LOTISSEMENT « LES BOIS DU COLOMBIER »





# La Vie à l'École

## REFECTION des SANITAIRES de L'ÉCOLE PRIMAIRE et ETANCHEITE du TOIT de la CANTINE

## ÉCOLE MATERNELLE COUR et PRÉAU en CHANTIER PRÊTS pour la RENTRÉE

Par délibération du 3 septembre 2012, le Conseil Municipal a décidé de réaménager la cour de l'école maternelle et de créer un préau et le 14 janvier 2013 les élus ont approuvé l'avant-projet définitif de cette opération. Lors de sa séance du 18 avril 2014, le Conseil Municipal a arrêté le choix des entreprises chargées de la réalisation des travaux, approuvé les marchés et arrêté le plan de financement.

Ce projet va redessiner la configuration de la façade de l'école maternelle par des jeux de couleurs très actuelles.

Il va doter l'école maternelle d'un préau qui se situe exactement au même niveau que l'école.

Il va doter également l'école d'une vraie cour de récréation dont la planéité a été corrigée avec des clôtures plus protectrices, un équipement obligatoire d'accessibilité et enfin avec des jeux adaptés à cette classe d'âge (maison, train et wagon et piste de jeu)

Les différents intervenants et le montant de leurs prestations figurent dans le tableau ci-dessous :

Maîtrise d'œuvre :	● M <sup>me</sup> RADIC	▶ 19 800,00 €
	● ARCS ECO	
	● ARCS STRUCTURE	
Travaux :	● QUALICONSULT - CSPS	▶ 514,00 €
	● QUALICONSULT - ACCESSIBILITE	▶ 240,00 €
	● LOT 1 - CLM - Terrassement Gros Œuvre	▶ 85 961,76 €
	● Option	▶ 3 510,00 €
	● LOT 2 - SMAC - Etanchéité	▶ 15 600,82 €
Jeux extérieurs	● LOT 3 - CLM - Bardage Serrurerie	▶ 64 870,48 €
	● Option	▶ 4 960,00 €
	● LOT 4 - LAFON ELEC - Electricité Courant faible	▶ 2 174,63 €
	<b>TOTAL</b>	<b>▶ 212 432,89 €</b>

Plan de financement :

■ Conseil Général :	11 500 €
■ DETR :	34 453 €
■ Fonds Communaux :	166 479,89 €

Les sanitaires de l'école primaire ont, certes, vu défiler des générations de petits écoliers mais n'avaient peut-être pas évolué en fonction des changements profonds que vit notre société.

Le Conseil Municipal a donc décidé de procéder à leur modernisation et à une installation conforme aux normes sanitaires actuelles et futures.

De même, le toit de la cantine, vaincu par le temps, ne remplissait plus sa fonction de protection contre la pluie.

Il a été décidé de couvrir le toit terrasse par un aménagement avec charpente et couverture en bac acier.



## EFFECTIF ECOLE RENTREE 2014 - 2015

Suite à une hausse des effectifs des élèves de l'école de Sainte-Féréole, l'Inspection Académique, par arrêté en date du 24 avril 2014, a attribué un poste d'enseignant à l'école primaire de Sainte-Féréole à la rentrée 2014.

Au 4 juin, 162 élèves  
sont inscrits à l'école de Sainte-Féréole :

<b>I Ecole Maternelle</b>	● TPS et PS.....24
	● MS.....24
	● GS.....13
<b>I Ecole Primaire</b>	● CP.....20
	● CE1.....19
	● CE2.....20
	● CM1.....24
	● CM2.....22

# De nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014

## 1/ Etat des lieux 2013/2014

La mise en place des rythmes scolaires a été adoptée par le conseil municipal le 3 mai 2013 et effective dès la rentrée 2013. Ces rythmes se sont organisés autour de 45 minutes d'activités périscolaires les lundis, les mardis, les jeudis et les vendredis, permettant de mettre en œuvre un temps scolaire le mercredi matin de 9 heures à 12 heures.

Ce temps périscolaires était réparti de la manière suivante :

- 1/ - De 13 h 30 à 14 h 15 pour les classes maternelles, temps de sieste pour les petite et moyenne sections, et activité pour les grandes sections assurées par le personnel communal et en particulier M<sup>me</sup> CHASSARD.
- 2/ - De 15 h 45 à 16 h 30 pour l'école primaire, sous forme de 4 ateliers animés par des intervenants ou le personnel municipal dédié à la jeunesse et aux affaires scolaires.
  - Atelier Musique animé par M<sup>me</sup> PICARDA
  - Atelier Expression Orale animé alternativement par M<sup>mes</sup> PARAUD et GALERNE
  - Jeux de réflexion animés par M. COURSIERES
  - Informatique jusqu'à Noël puis Ludothèque, animé respectivement par M<sup>me</sup> FARGE puis par M<sup>le</sup>...

Chaque classe suivait un atelier différent chaque jour.

Cette première année d'activité a confirmé la nécessité de mettre en œuvre des activités périscolaires qui ne soient ni un temps de garderie ni un temps scolaire, et conforte la

municipalité dans sa volonté de proposer une gamme d'activités complémentaires qui ne se substituent pas à l'offre pédagogique de l'Éducation Nationale.

Les spectacles proposés par les différents ateliers les mardi 1<sup>er</sup> et jeudi 3 juillet valident le travail réalisé par les enfants et par les intervenants.

Le bilan de l'année 2013/2014 effectué en réunion le vendredi 27 juin dernier avec les intervenants et des délégués des parents d'élèves conforte la décision qui a été prise par le conseil municipal, en concertation avec les différents acteurs, de proposer l'organisation de la semaine scolaire avec la mise en œuvre de 2 périodes de 1 h 30 les mardis et vendredis de 15 heures à 16 h 30 intégrant 15 min de récréation de 15 heures à 15 h 15.

Il était difficile de mettre en place une continuité pédagogique au sein même des séances et d'assurer une continuité et un suivi sur la durée du calendrier scolaire, provoquant un certain nombre de défections de la part des enfants.

Cette nouvelle organisation proposée par la commune de Sainte-Féréole a été validée par le Ministère de l'Éducation Nationale et par le directeur académique de la Corrèze le 26 juin 2014.

**L'organisation des temps périscolaires de la maternelle n'est pas impactée même s'il faudra aménager les ateliers des grandes sections.**

## 2/ Une nouvelle organisation et de nouveaux outils pour l'école primaire :

La municipalité engage des dépenses importantes depuis le début de la réforme avec de faibles compensations de l'État pour l'année scolaire 2013/2014, qui seront certes renouvelées au même niveau pour l'année 2014/2015 mais qui ne compensent pas la baisse générale des dotations de l'État à la commune de près de 25 % sur l'exercice.

**Une nouvelle organisation et des principes forts sont à déployer dès la rentrée.**

A ce titre, l'organisation des activités sera maintenue par classe et non par niveau, et l'encadrement sera assuré par les intervenants nommés par la mairie. Ils pourront le cas échéant être assistés de parents ou de bénévoles impliqués dans l'activité concernée.

Les effectifs prévisionnels par classe avec la mise en place d'une nouvelle classe permettront d'alléger les effectifs par

atelier par rapport à 2013/2014 avec en moyenne 20 enfants par atelier.

**L'atelier « Punition » est supprimé** et chaque intervenant devra gérer son groupe y compris les éléments perturbateurs ; il n'y aura plus de personnel mis à disposition pour garder ces enfants.

**Un règlement intérieur** des activités périscolaires de Sainte-Féréole sera rédigé pour la rentrée. Il affirmera le principe d'engagement des parents sur les périodes et les activités proposées par classe et précisera qu'il n'y aura pas de garderie en cas de non activité périscolaire par choix ou exclusion pour mauvais comportement.

Cette nouvelle organisation tiendra compte du **passage de 4 à 5 classes primaires** et la municipalité mettra à

disposition des activités 2014/2015 la bibliothèque, la salle informatique du groupe scolaire, la cantine, la garderie et une salle de classe, vraisemblablement la salle des CP – GS (nouvelle classe créée).

Il est à noter que la création d'un poste d'adjoint d'animation permettra d'offrir un volet supplémentaire d'activités et portera à trois personnes la mise à disposition de personnel pour le périscolaire.

L'équipe de la commission des affaires scolaires travaille actuellement en lien avec les intervenants et les parents d'élèves à proposer une répartition d'activités et un calendrier en tenant compte des possibilités budgétaires de la commune et des initiatives ou propositions locales.

## HORAIRES de L'ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015

### ► Ecole Maternelle Publique - Sainte-Féréole (19270)

	9h00	12h00	13h30	14h15	16h30
Lundi	Classe	Classe	Pause déjeuner	Activités Périscolaires	Classe
Mardi	Classe	Classe	Pause déjeuner	Activités Périscolaires	Classe
Mercredi	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
Jeudi	Classe	Classe	Pause déjeuner	Activités Périscolaires	Classe
Vendredi	Classe	Classe	Pause déjeuner	Activités Périscolaires	Classe

Les horaires et la nature périscolaires organisées par la mairie, vous seront communiqués dès que possible

■ Temps scolaire ■ Activités périscolaires

### ► Ecole Primaire Publique - Sainte-Féréole (19270)

	9 h 00	12 h 00	13 h 30	15 h 00	16 h 30
Lundi	Classe	Classe	Pause déjeuner	Classe	Classe
Mardi	Classe	Classe	Pause déjeuner	Classe	Activités Périscolaires
Mercredi	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
Jeudi	Classe	Classe	Pause déjeuner	Classe	Classe
Vendredi	Classe	Classe	Pause déjeuner	Classe	Activités Périscolaires

Les horaires et la nature périscolaires organisées par la mairie, vous seront communiqués dès que possible

■ Temps scolaire ■ Activités périscolaires

# En Bref

## 3<sup>e</sup> Biennale internationale d'aquarelle de Sainte-Féréole. 26 juillet au 10 août 2014

L'association « Expressions » proposait du 26 juillet au 10 août la 3<sup>e</sup> édition de la biennale internationale d'aquarelle, toujours accueillie dans notre commune.

Avec plus de 350 aquarelles présentées gratuitement au public, l'exposition accueillait autour de Jean-Pierre Rault, invité d'honneur, et de Roland Palmaerts, 41 artistes dont 12 venus de l'étranger.

Afin de recevoir les artistes et le public dans les meilleures conditions, l'exposition se déroulait cette année dans nos deux salles communales : « la grande salle » et « la salle du temps libre » dans le bourg.

La biennale, proposait au public de partager toutes les approches possibles de l'aquarelle. Grâce à la trentaine de démonstrations gratuites, aux multiples rencontres proposées, aux nombreux stages programmés et surtout à la présence des artistes, les visiteurs et stagiaires trouvèrent à Sainte-Féréole l'occasion d'admirer, d'échanger et de progresser.

Dans les rues et sur les places du village, pour la première fois, le dimanche 27 juillet, une journée « Peindre la Commune » permis, à tous les artistes amateurs de peinture à l'eau, de découvrir et de valoriser par leur talent notre patrimoine communal.

Les origines des artistes et la diversité de leurs œuvres contribuèrent à faire de cette 3<sup>e</sup> Biennale internationale d'aquarelle de Sainte-Féréole un des événements phare de l'été corrézien 2014.



Chaque visiteur a pu exprimer son choix sur les œuvres de l'artiste qui a retenu le plus son attention. C'est ainsi que Monsieur le Maire a remis le prix du Public, doté de 250 € par la commune de Sainte-Féréole, à Mme Viktoria Prishedko, artiste ukrainienne.

## Journées du Patrimoine

Le GROUPE PATRIMOINE travaille activement à la préparation de ces journées qui se tiendront les 20 et 21 septembre 2014.

Le thème retenu par le groupe est la guerre 1914 - 1918 à partir des 104 noms inscrits sur le monument aux morts de la commune.

**Dimanche 21 septembre à la Salle du Temps Libre :**

■ de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 : Exposition d'objets, de lettres, de photos... ayant appartenu aux soldats de la « Grande Guerre ».

■ 15 h : Conférence de Monsieur BEAUBATIE ... suivie d'un film

■ Parallèlement, L'église sera ouverte les samedi et dimanche de 14 h 30 à 17 h pour une visite libre de l'édifice et de son mobilier restauré (retables et vitraux).

L'ASSOCIATION LES PASSIONNÉS DE L'ANCIEN PATRIMOINE RURAL DE SAINTE-FÉREOLE ET SA RÉGION organise sa « Fête de la batteuse » samedi 20 septembre à partir de 9 h sur le parking de l'Auberge des Sources à La Chapelle. Durant toute la journée, démonstration de métiers anciens et exposition de vieux matériels, avec en vedette cette année les tracteurs Renault.

## PERMIS PIÉTON POUR LES ÉLÈVES DE CE2

Comme chaque année depuis maintenant 6 ans, l'école primaire de Sainte-Féréole et la Gendarmerie de Donzenac organisent l'opération « permis piéton ».



Destiné aux élèves de CE2, âgés de 8/9 ans, le permis piéton a pour objectif de sensibiliser nos enfants aux dangers de la route et de leur apprendre ces petits gestes et réflexes qui leur permettront d'assurer leur propre sécurité.

A l'issue de cette formation, un contrôle des connaissances permet de délivrer un diplôme, le « permis piéton », à chaque enfant l'ayant réussi. Tous les élèves de CE2 ont réussi ce contrôle et se sont vu remettre leur permis piéton par les gendarmes de Donzenac. Quelques bonbons offerts par la municipalité sont venus les récompenser.

## Travaux d'entretien courants réalisés par les 4 agents de l'équipe technique sur les voies communales

- Suivi et bouchage des nids de poule à la suite de l'hiver pluvieux ;
- Nettoyage et débouchage des aqueducs ;
- Curage de fossés ;
- Fauchage des bords de route avec une première passe en fin de printemps et une deuxième passe dans le courant de l'été.

## Bibliothèque

La bibliothèque a organisé, en début d'année, une exposition de Sylvie BRUNEAU.

Le public a pu admirer la grande variété des dessins aux crayons représentant des voitures anciennes, des paysages ainsi que toutes sortes d'animaux.

Plus récemment, Christian PETIT, de l'atelier « Histoire, maquettes et figurines », a eu la gentillesse de nous laisser sa dernière œuvre qui a reçu la médaille de bronze au concours mondial des figurines de STESA (Italie).

Le portage des livres à domicile est maintenant bien rôdé et plusieurs lecteurs sont ravis de ce nouveau service.

**Nous vous rappelons que si vous voulez, vous aussi, en bénéficier il suffit d'appeler le 0555922532, aux heures d'ouverture de la bibliothèque.**

Enfin, au chapitre des nouveautés, nous vous invitons à venir découvrir notre vitrine saisonnière !

### Horaires d'ouverture

■ Lundi .....	16 h 30	-	18 h 30
■ Mercredi .....	14 h	-	16 h 30
■ Vendredi .....	17 h	-	19 h
■ Samedi (à l'essai) .....	11 h	-	12 h

Comme l'an dernier, la bibliothèque participera à l'opération « Bibliothèque en fête », du samedi 18 octobre au samedi 15 novembre avec, au programme :

- La projection du film Mata Hari suivie d'un concert de la chorale,
- Des films pour les enfants,
- Des ateliers d'animation pour adultes et enfants,
- Ainsi que des expositions permanentes sur le rôle des femmes de 1914 à 1918.

Le programme précis pourra être consulté dès la rentrée, à la bibliothèque et sur le site internet de la mairie [www.sainte-feréole.fr](http://www.sainte-feréole.fr)

## FORMATION DEFIBRILLATEURS

La commune de Ste-Féréole a installé depuis plusieurs années 3 défibrillateurs :

- 1 ..... à la mairie
- 1 ..... à La Grande Salle
- 1 ..... à la Salle du Temps Libre

Une formation aux premiers secours et à l'utilisation des appareils avait été mise en place dès leur installation et suivie par des membres du bureau de chacune des associations, par des employés communaux et par des élus. La Commune a souhaité mettre en place 2 nouvelles séances d'initiation à l'utilisation de ces appareils.

Ces 2 séances ont eu lieu les 7 et 8 juillet dernier à la Salle du Temps Libre ; 29 personnes, membres des associations communales, personnel communal ou élus, ont assisté à cette formation qui a été dispensée par **Benoit LESCURE**, enseignant agréé.

# Notre patrimoine : Fouilles archéologiques place de l'Eglise



Vue générale depuis l'est du mur (à droite), de la calade (au centre) et de la tour circulaire (à gauche)

Dans le cadre de l'instruction du dossier du permis de construire pour l'aménagement de la place de l'Eglise, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a demandé la réalisation d'un diagnostic archéologique sur la parcelle concernée par l'opération. Ces travaux ont été confiés à l'Institut National de Recherches Archéologiques (INRAP) (arrêté de M. le Préfet de Région du 6 mai 2013). **M. Didier RIGAL a été désigné « responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive... » par arrêté de M. Le Préfet de Région du 6 septembre 2013.**

Un rapport final d'opération a été transmis à la Mairie : **Sous la direction de Didier RIGAL, avec la collaboration de Fabien CALLEDE, Jean-Philippe CHAUMEIL, Fabrice CHEVREUSE, Gwenaëlle DIQUERO-BATS.**

## En voici quelques extraits :

« Deux agents sont intervenus sur le terrain durant trois jours, du 16 au 18 septembre 2013... L'emplacement concerné occupe le rebord d'une butte exposée à l'est permettant une vision panoramique sur les reliefs des Monédières. Le rôle stratégique de ce lieu est indéniable, et il pourrait parfaitement correspondre à l'emplacement d'un petit oppidum, d'autant qu'une monnaie gauloise y a été découverte avant 1912. La présence de l'église romane du XII<sup>e</sup> siècle... attenante rendait fortement prévisible la présence de sépultures ou des restes du château mentionné par les archives à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce dernier subira des destructions durant les Guerres de Religion, en 1577, puis en 1580 avec la destruction d'une tour, puis en 1585.

... Six des sept sondages ont livré des vestiges, ce qui révèle une densité que l'on peut considérer comme importante. Toutes correspondent aux restes de l'édifice castral qui partageait le sommet de cette butte avec l'église. Dans ces circonstances, l'absence totale d'éléments correspondants au cimetière est donc logique... L'arasement des vestiges apparaît uniformément, directement sous l'appât de sol contemporain ou la pelouse, entre 0,25 et 0,40 m de profondeur.

Conclusion : les sept sondages constituant le diagnostic de la parcelle AP 35..., en préalable à

un projet de valorisation par la mairie, ont permis d'identifier plusieurs maçonneries médiévales ; il s'agit pour l'essentiel des restes du château adossé à l'église, mentionné à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, qui sera démantelé lors des Guerres de Religion entre 1577 et 1585 et dont il semble ne s'être jamais relevé.

Au nord, la courtine a été reconnue à deux reprises et l'on peut restituer son prolongement et sa connexion avec l'église contre laquelle elle paraît devoir s'adosser à l'ouest.

Au sud, la courtine est de nouveau reconnue, ce qui permet de proposer la restitution d'un espace enclos de 35 m du nord au sud.

La découverte d'une tour à talon au centre de cette butte pose problème, car elle paraît se situer en retrait de la courtine nord. Il pourrait alors s'agir d'un état primitif de dimensions plus modestes, ou bien d'une structure occupant une position interne dans le système défensif. Ce dernier point pourrait être conforté par la tradition orale qui rapporte la présence d'une tour, peut-être carrée d'après le texte médiéval, qui se serait trouvée à l'emplacement du bâtiment qui abrite les wc publics au nord-est de la place. A cet emplacement, la tour disparue aurait occupé une position stratégique idéale à l'extrémité de la butte, avec une position servant d'ap-

pui à l'angle nord-est du dispositif de défense. Dans cette hypothèse, la section est de la courtine, que nous ne connaissons pas, pourrait alors se situer... à l'emplacement qu'occupe actuellement le muret de revêtement contemporain bordant la voirie. Dans cette hypothèse, le développement depuis l'église serait de 20 m d'est en ouest. L'espace ainsi délimité, soit approximativement 700 m<sup>2</sup>, correspondrait à l'emprise du système défensif associant fortifications et « château ».

La calade reconnue au nord, tout comme les élévations de la fortification pouvant atteindre 0,70 m sur la face interne et 1,80 sur la face externe, témoignent d'un état de conservation particulièrement intéressant à même de justifier des mesures conservatoires.

Nous connaissons dorénavant, tout au moins dans les grandes lignes, l'emplacement qu'occupait le château médiéval de la prévôté, ce qui justifie pleinement la prescription de ce diagnostic.

Par défaut, nous savons maintenant qu'il faut chercher ailleurs le cimetière que l'on suppose attaché à l'église, et dont le vocable primitif de Saint-Martin invite à faire remonter la fondation durant le haut Moyen Age ». ■

Dans le rapport final d'opération, le chapitre « **Sainte Féréole, étude sur son église et sa Prévôté** » fait état des recherches effectuées par M. Jean-Philippe CHAUMEIL. Ce texte sera publié dans le prochain bulletin municipal.



Elevation du mur de revêtement de la tour ronde et calade



Vue zénithale du puits



Depuis le sud, le four à chaux, le silo, le fossé et le mur

« Un puits circulaire de 0,90 à 1 m de diamètre recouvert d'une dalle de ciment est adossé à l'église. Sa profondeur (ou le sommet des dépôts) atteint 7,90 m, le niveau de l'eau se trouvait à 3,90 m le 17/09/2013. Son cuvelage est parementé de blocs secs sur une hauteur de 0,80 m puis taillé dans le schiste sur profondeur de 7,10 m ... ».

# Manocalzati

## IL Y AVAIT LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

La Première Guerre mondiale vue d'une petite ville du sud de l'Italie, c'est le récit de l'histoire vécue par une communauté agricole qui s'est trouvée embarquée, comme tant d'autres en Europe, dans un conflit dont elle ignorait à coup sûr tous les motifs. Dans une lettre confidentielle, le préfet d'Avellino, au moment de l'entrée en guerre en 1915, informait le gouvernement de la perception que les gens ordinaires de la province avaient de cet événement : « **Affirmer que, dans les campagnes, il y a un réel enthousiasme pour la guerre serait certainement énoncer un fait bien loin de la réalité, parce qu'au contraire tout le monde serait très heureux si elle pouvait être évitée** ».

Nous savons qu'il n'en fut pas ainsi

et que les espoirs des gens ordinaires furent déçus.

La guerre arriva, avec les conséquences que nous connaissons tous.



plaque commémorative apposée sur la façade de l'église San Marco

### La guerre contre l'Empire austro-hongrois fut officiellement déclarée par le Royaume d'Italie le 24 mai 1915.

Au déclenchement des hostilités, à la frontière entre le Royaume de l'Italie et l'Empire austro-hongrois, on avait déjà regroupé 346 bataillons d'infanterie (dont une vingtaine d'unités de bersagliers<sup>1</sup> et une dizaine de bersagliers cyclistes), **35 escadrons de cavalerie, 294 batteries d'artillerie et deux bataillons de la douane militaire royale, pour un total d'environ 900 000 soldats**. Les hommes de la classe 94, qui effectuaient alors leur service, reçurent l'ordre de rester sous les drapeaux sans limitation de durée. Depuis le début mai 1915, on avait décrété la mobilisation générale.

Les citoyens de Manocalzati, aptes, nés de 1885 à 1899, furent enrôlés. Il s'agissait d'environ cent cinquante jeunes gens prêts à être envoyés au front dans le Frioul et la Vénétie Julienne. C'étaient le plus souvent des paysans, qui n'avaient pas, ou presque pas, fait les classes.

Avant le départ de la commune, ils se rassemblèrent dans l'église de la Madonna del Carmine, et au cours d'une cérémonie religieuse émouvante, ils donnèrent à la Vierge une offrande votive pour leur retour à la maison : un cœur en argent, avec tous leurs noms inscrits

sur un parchemin placé à l'intérieur. Et ils firent noter ces mots en préambule : « **Les citoyens de Manocalzati des classes 1915 et 1916, appelés aux armes pour la défense de la Patrie, offrent ce modeste témoignage à la Bienheureuse Vierge Marie du Mont Carmel en signe de gratitude pour sa protection efficace lors de la guerre précédente et, tout en faisant des vœux de paix victorieuse, implorent à nouveau son aide bienveillante** ».

Il leur faudra attendre plus de 3 ans avant de pouvoir retourner au pays. Pendant 41 mois, ils auront été exposés aux explosions, aux gaz, aux flammes, aux tourments de la haine et au contact avec les corps des camarades tombés au combat.

### Parmi ceux qui partirent pour le front, vingt et un ne revinrent pas à Manocalzati.

Leurs histoires sont réunies dans les dépêches concernant les soldats tués de la guerre 15 - 18

**et une plaque les commémore, plaque qu'un citoyen honorable, Pasquale Accomando, a fait apposer dix ans après la fin de la Première Guerre mondiale sur la façade de l'église de Saint-Marc l'évangéliste.**



Diploma di Guerra

En 1928, la province d'Avellino publia le livre d'or des Irpini<sup>2</sup> morts, disparus, blessés et décorés, dans lequel on trouve évoqués un par un les Manocalzatesi tombés au champ d'honneur.

Les choses se présentent comme suit :

■ Tués : 19 hommes de troupe - ■ Mutilé : 1.

Le nombre est inférieur de deux unités par rapport aux noms figurant sur la plaque commémorative. Ceci est dû au fait que le livre se réfère au lieu de naissance et non au lieu d'habitation.

## Pour chacun d'entre eux, il y aurait une histoire à raconter, mais les sources s'attardent davantage sur quelques-uns.

Ainsi, Beniamino Accomando, fils de Filippo et Luisa Petrillo, exerçait la profession d'employé. Il était né le 10 novembre 1888 et avait le grade de sous-lieutenant au 228<sup>e</sup> d'infanterie. Il succomba au Mont Sober (une colline à l'est de Gorizia dans la municipalité de San Pietro di Vertoba, aujourd'hui près de la frontière, en Slovénie) le 31 octobre 1916. Il reçut la médaille de bronze (décret-loi du 18/10/1917) avec la mention suivante : « A la tête de son peloton, il participa hardiment à la prise d'une position importante, et par la suite donna des preuves continues d'intelligence, d'énergie, et de volonté dans l'organisation et le renforcement de notre ligne défensive, instillant par son exemple le calme chez ses subordonnés, alors que faisait rage la fureur du bombardement ennemi. Abattu lors d'une inspection de sentinelles dans un poste avancé en construction, il expira avec sur les lèvres le nom sacré de l'Italie ». A l'annonce de sa mort, l'émotion fut très grande dans la commune et les journaux de la province firent un large écho à ce tragique événement, parce que c'était un fonctionnaire très apprécié du bureau technique au Trésor Public d'Avellino. La famille Accomando a toujours joué un rôle important dans l'histoire de Manocalzati, ses membres ont sans relâche exprimé leur soutien à un Etat Italien unifié. A côté de l'église de l'Immaculée Conception, on trouve encore leur demeure, un bâtiment ancien avec un élégant portail en pierre de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Gioacchino Del Mauro, quant à lui, rentra chez lui sain et sauf. Il était le fils de Raffaele et Caterine Cortese, il était paysan, et il était né le 17 janvier 1892. Il fut incorporé comme soldat au 244<sup>e</sup> d'infanterie. Il fut décoré de la médaille d'argent (décret-loi 30/11/1919) parce qu'« en tant qu'estafette aux ordres du colonel du régiment, il était un brillant exemple dans l'accomplissement de son devoir. Calme, serein, méprisant tout danger, il était toujours le premier dans toute action risquée. Blessé, il refusa de se rendre à un poste de secours et resta en place, fier de pouvoir contribuer à l'offensive de toute son énergie. Piave<sup>3</sup>, 15-17 Juin 1918 ».

Une autre histoire pleine d'héroïsme est celle de Luigi Del Mauro, fils de Pasquale et Angiolina Pascucci, né dans le village de San Barbato le 28 juillet 1895. Lors de sa visite au bureau de recrutement, il est décrit comme grand (1m 70), les cheveux blonds et ondulés, les yeux gris. Etudiant, appelé sous les drapeaux, il est enrôlé avec le

grade de sous-lieutenant dans l'infanterie et affecté au 64<sup>e</sup> Régiment. Dans la première année de la guerre, il reçut la citation solennelle suivante : « A la tête de trois sections de mitrailleuses installées à l'avant-garde sous la fureur du bombardement ennemi, il a donné un exemple de courage et de mépris du danger. Il rameuta et ramena à leur poste de nombreux soldats d'autres détachements dispersés par les combats. Et le soir, alors qu'il subissait une contre-attaque, il réussit par une intervention audacieuse à mettre en batterie l'une de ces mitrailleuses, qu'un ennemi était sur le point de saisir. Il parvint même à faire prisonnier le soldat ennemi ». Cela eut lieu le 15 mai 1916 à Costone Viola. L'année suivante, il fut décoré de la médaille d'argent (décret-loi 13/06/1918) : « Constant et admirable exemple de calme et de fermeté, il assista son commandant de bataillon avec intelligence et courage, au cours d'une action offensive. Bien que blessé et invité à quitter le combat, il ne laissa sa place qu'une fois l'action terminée et qu'une fois que les troupes eurent reçu l'ordre de se replier. Monte Zebio 10 juin, 1917 ». Dans la dernière année de la guerre, il fut transféré comme aviateur dans le domaine des Giudicarie (une zone géographique sous le contrôle de la 7<sup>e</sup> Armée, à l'ouest du Trentin, qui comprend le cours supérieur de la rivière Sarca, qui se jette dans le lac de Garde). En 1978, la municipalité de Manocalzati a renommé une rue de la commune en l'honneur de celui qui devint plus tard le général Luigi Del Mauro.

Outre ces actes héroïques et glorieux, les documents d'archives nous font voir un autre visage de la guerre et nous livrent des épisodes qui ne correspondent pas à l'épopée guerrière, mais qui contiennent une grande dose d'humanité. Ainsi le cas de deux frères, des paysans, Carmine et Vincenzo Zara, fils de Giovanni et Sabatina Marciano. Le premier était né en 1893 et l'autre en 1891. Carmine, soldat d'artillerie, meurt, ironiquement le 27 décembre 1918, un mois après la fin des hostilités à Padoue à cause de la maladie ; Vincenzo, soldat du 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs alpins, était mort au combat à Pasubio (massif calcaire situé sur la frontière entre les provinces de Vicence et de Trente) le 19 octobre 1916.

De même l'histoire de Raffaele Venezia, qui ne resta guère au front. Le 11 septembre 1915, ses membres inférieurs gelèrent, et les autorités médicales le renvoyèrent à la maison à la fin du même mois.

Un autre soldat manocalzatese connut un sort

plutôt tragique, non parce qu'il avait risqué sa vie au combat, mais pour un abandon de poste présumé. Sabino Tirone, fils de Feliciano et Filomena Rinaldi, était né le 4 août 1895. Jeune, pas très grand (1,58 m) les cheveux et les yeux bruns, le teint bronzé, mais pourvu de mauvaises dents, il était un paysan, qui ne savait ni lire ni écrire. Envoyé en permission chez lui, il est déclaré « déserteur le 17 mars, 1917 parce qu'il est resté sans justification dans son village plus de 5 jours à l'issue de son congé ». C'était la guerre et l'infraction était une affaire sérieuse. « Envoyé à la prison militaire préventive du 8<sup>e</sup> corps d'armée, il attendit son procès. Il fut condamné à deux ans de réclusion, avec toutes les conséquences légales afférentes ainsi qu'au remboursement de tous les frais de justice ».

Heureusement pour la victime, la peine fut suspendue peu après. En juin de la même année, il fut éloigné « de la zone de guerre pour raison de maladie ». Le rapport du 15 mai 1917, cote 174, note que ce n'est pas une maladie à proprement parler, mais une blessure au côté gauche.

Après le conflit, Sabino Tirone fut démobilisé de manière illimitée à partir de l'année 1919, mais « il n'eut pas droit au versement des pensions militaires du fait de sa condamnation à deux ans par les instances du 8<sup>e</sup> corps d'armée ». Mais en compensation il pouvait s'enorgueillir de sa médaille commémorative de la guerre. Il ne resta pas longtemps dans la commune : il émigra aux États-Unis en 1923. A cette occasion, les autorités militaires ne lui causèrent aucun problème : elles lui donnèrent le feu vert pour l'obtention de son passeport.

*A voir aujourd'hui les maisons resplendissantes de ma commune, éclairées par la lumière du soleil et entourées d'oiseaux bavards et des nombreuses voix qui résonnent dans les rues, vous auriez du mal à croire qu'elles ont été il y a cent ans le théâtre de mille sanglots et larmes des mères, des épouses, des frères et des sœurs qui n'ont pas vu revenir leurs chers aimés. Je voudrais donc que jamais plus la guerre ne nous attriste mais qu'elle soit bannie pour toujours et tenue éloignée des régions de notre monde.*

- 1 - Troupes d'élite italiennes. Elles portent une coiffe particulière, faite d'un chapeau à larges bords et décorée de plumes de coq de bruyère.
- 2 - Nom des habitants de la province d'Avellino, en référence à l'époque romaine.
- 3 - La bataille du Piave est la dernière offensive italienne contre les Austro-hongrois en juin 1918. Elle fut victorieuse.

# Associations



## COMITE des FETES

*Tout au long de l'année,  
le Comité des Fêtes se mobilise pour  
proposer des animations  
variées aux petits comme aux grands.*

**A**près deux manifestations réussies, le Comité des Fêtes entame avec motivation et dynamisme la période estivale. Avant de vous en dire d'avantage, voici un petit point sur ces dernières manifestations.

**Le samedi 26 avril**, a eu lieu à la Grande salle la soirée farcidures. C'est au cours de celle-ci que chacun a pu découvrir ou redécouvrir ce mets typique de notre région. Ce dernier a été apprécié par tous, et ce sans mauvaise digestion. Avec une salle comble et un public entraîné musicalement par Momo et son orchestre, nous pouvons en conclure que cette soirée fut une réussite.

C'est au cours du mois de mars que quelques membres du Comité s'étaient réunis pour confectionner pas moins d'une centaine de fagots. Non pas pour faire du pain ou de la pâtisserie, mais bien pour alimenter le traditionnel feu de la Saint-Jean qui s'est déroulé le 21 juin dernier. Les personnes présentes ont pu se restaurer autour d'une paëlla géante ou d'un plateau de grillades sous un temps très agréable et grâce à la folle ambiance amenée, autour du feu, par le groupe Los Tropicales Mariachis. Nous n'oublions pas de remercier les petits, qui étaient venus en nombre pour participer à la retraite aux flambeaux.

### Pour le programme à venir :

**Le samedi 26 juillet**, c'est le retour des « Puces d'été à Santa Fé » pour la troisième année consécutive et pour la seconde fois en semi-nocturne. A cette occasion, tout le monde pourra être vendeur, acheteur ou encore les deux ! Au cours de ce vide-grenier qui se déroulera de 14 heures à 22 heures, la restauration se fera sur place ; cette chaude journée, nous l'espérons, sera accompagnée de plusieurs airs musicaux.

**Les 12, 13 et 14 septembre, c'est la fête**, avec toujours en tête pour l'équipe d'apporter de la joie et de la bonne humeur pendant tout le week-end. Comme chaque année, la fête foraine prendra une place importante dans notre bourg pour compléter les animations de l'association.

### Le vendredi 12 septembre :

- Feu d'artifice avec l'accompagnement de la banda de Donzenac ;
- Soirée « Années 80 » sur la place de l'église.

### Le samedi 13 septembre :

- En début d'après-midi : Grande pétanque au stade ;
- Le soir à la Grande salle : Soirée dansante autour de Denis Salesse et son orchestre, avec une possibilité de se restaurer sur place ;
- Le soir sur la place de l'église : Soirée disco.

### Le dimanche 14 septembre :

- Toute la journée, grande brocante autour de l'église ;
- Commémoration au monument aux morts et apéritif offert par le Comité des Fêtes en fin de matinée ;
- Repas type « Marché des producteurs de pays » le midi ;
- Nombreuses animations au cours de l'après-midi ;
- Nouveauté : le tirage de la tombola du Comité aura lieu en fin d'après-midi avec de nombreux lots de valeur à gagner.

Le Comité des Fêtes vous souhaite de bonnes vacances, un été chaud et festif. A bientôt

*Le Président, Jacques ROUHAUD*

## La Rose des Vents Le Club des aînés

Un « sondage » auprès d'adhérents a été réalisé avec deux questions :

- 1) Quel bilan faites-vous de l'année écoulée ?
- 2) Qu'attendez-vous du club ?

*Il est fait état de « bonne humeur », « bonne ambiance », « on souhaite que ça continue », « j'ai eu du plaisir à venir chaque mercredi », « je me suis sentie bien », « bonne entente », « c'est un délassément, on passe du bon temps, ça chasse le mouron », « c'est un club actif, que ça continue », « j'aimerais que ça soit tous les mercredi »...*

### Les réponses confirment l'intérêt d'un club comme la Rose des Vents.

Il faut noter notre grande satisfaction d'avoir réussi à rassembler trois associations, dont La Rose des Vents, autour du projet d'un **séjour en Italie** animé par **Charly et Eric** : le bonheur, malgré la fatigue, sont les mots qui reviennent le plus souvent, avec la qualité de l'organisation et le très bon accueil de nos amis italiens.

Après une **journée à Arcachon le 15 mai** qui a été très agréable, une sortie au **Puy du Fou est prévue du 4 au 6 septembre**.

- Les concours de belote inter-club sont aussi des moments de rencontres.
- Les traditions festives sont respectées et oh combien appréciées !

Cette année a connu une activité intense. Pour l'année à venir, des sorties sur la journée se préparent afin que le plus grand nombre puisse en profiter ! La clôture de la saison est la kermesse vente du **dimanche 6 juillet 2014**, à la Salle du Temps libre, qui a connu un bon succès. ■

*Vous êtes les bienvenus à la Rose des Vents .*

## AMICALE FORCE HONNEUR TRADITION

*Notre association  
continue sa petite  
vie avec jovialité,*



Notre traditionnel piquenique d'été (*dernier week-end de juin*) s'est déroulé avec un peu de pluie cette année mais grâce à l'accueil chaleureux des flégeois hollandais, on a réussi à la maintenir. Le pain a été cuit avec la tête de veau, des pizzas et cette année des poulets. **Quel gout et bonheur....**

Notre CABCL nous a fait vivre une année fantastique, et elle restera gravée dans nos mémoires, des victoires et des victoires avec le cœur et la manière, **que c'est bon....**

**Pour la saison 2014/2015 on sera 40 abonnés au CABCL, venez nous rejoindre.**

Le déplacement à Toulouse a été une grande réussite avec une 1<sup>re</sup> ligne composée de **René, Michel et Maurice** au talon (talonneurs) nous a permis de gagner le match du repas Tapas....

■ **La veillée de novembre se fera le 15 novembre 2014.**  
*Réservez votre date*

*Le président et tous les membres*

# « Expressions »

## 2014 : On recommence !



Encouragés par le succès de leur précédente exposition d'octobre 2012, les membres de l'atelier « Histoire, Maquettes et Figurines » de l'association « Expressions » vous invitent à venir partager leur passion les 22 et 23 novembre 2014.

Dans la grande salle du stade, plus de 40 exposants seront présents, venus de plusieurs régions de France, ainsi que les représentants de notre pays au Mondial de la figurine à STRESA (Italie) du mois de juillet 2014. L'exposition sera ouverte le samedi de 14 heures à 19 heures et le dimanche de 10 heures à 18 heures. Bien sûr, l'entrée est gratuite. Nous vous attendons nombreux pour découvrir, admirer et discuter de cette passion qui fait revivre le monde à échelle réduite. ■

### 3<sup>ème</sup> Biennale internationale d'aquarelle de Sainte-Féréole en Corrèze. 26 juillet au 10 août 2014

L'association « Expressions » proposait du 26 juillet au 10 août la 3<sup>ème</sup> édition de la biennale internationale d'aquarelle, toujours accueillie dans notre commune de Sainte-Féréole. Avec plus de 350 aquarelles présentées gratuitement au public, l'exposition accueillait autour de Jean-Pierre Rault, invité d'honneur, et de Roland Palmaerts, 41 artistes dont 12 venus de l'étranger.

Afin de recevoir les artistes et le public dans les meilleures conditions, l'exposition se déroulait cette année dans nos deux salles communales : « la grande salle » et « la salle du temps libre » dans le bourg.

La biennale, proposait au public de partager toutes les approches possibles de l'aquarelle.

Grâce à la trentaine de démonstrations gratuites, aux multiples rencontres proposées, aux nombreux stages programmés et surtout à la présence des artistes, les visiteurs et stagiaires trouvaient à Sainte-Féréole l'occasion d'admirer, d'échanger et de progresser.

Dans les rues et sur les places du village, pour la première fois, le dimanche 27 juillet, une journée « Peindre la Commune » permis, à tous les artistes amateurs de peinture à l'eau, de découvrir et de valoriser par leur talent notre patrimoine communal.

Les origines des artistes et la diversité de leurs œuvres contribuèrent à faire de cette 3<sup>ème</sup> Biennale internationale d'aquarelle de Sainte-Féréole un des événements phare de l'été corrézien 2014.

### Les divers ateliers de l'association

se mettent en sommeil pour l'été, tout en participant largement aux animations estivales. Vous retrouverez les dates de reprise des activités comme chaque année sur le site : [www.sainte-feroole.net](http://www.sainte-feroole.net).

Bonnes vacances à tous.

## SANTA FAIT DANSER

L'association  
« SANTA FAIT DANSER »  
fête sa rentrée  
en organisant  
une soirée dansante  
le Samedi 6 septembre 2014  
à partir de 20 h 30.

Ce sera l'occasion de rencontrer cette association de Sainte-Féréole qui, depuis plus de 10 ans, propose à ses adhérents de découvrir et de se perfectionner dans les danses de salon (chacha, rock, valse, tango...).

Si vous êtes en quête de bonne humeur, de décontraction, et bien entendu de quelques pas de danse, vous pouvez intégrer le groupe du jeudi soir (20h30), ouvert à des danseurs et danseuses de niveau intermédiaire.

Présidente : Marie-Lyne : 05 55 85 65 74  
Animatrice : Peggy : 06 70 21 23 85  
[santefaitdanser@yahoo.fr](mailto:santefaitdanser@yahoo.fr)

## MUSIQUE ON DANSE

### Un gala de danse moderne clôture la saison !

Le spectacle chorégraphié et dirigé par Audrey, Cécilia, Jessica, Mylène et Olivier a proposé des danses sur des musiques rythmées et sur les thèmes « paradis/enfer, Prénoms, Fan de, Boite de nuit ».

« Les Petites Etoiles » et « Les Petites Sirènes » âgées de 4 à 9 ans, les Chipies, les Little Marcel, les Divas et le groupe AMAZONE âgées de 10 à 18 ans, ont toutes suscité l'admiration et séduit le public.

Une jeune danseuse, Julie,  
nous a surpris par son talent  
de chanteuse en nous interprétant  
La vie en rose d'Edith Piaf  
et A trop t'aimer d'Amel Bent.

L'atelier créatif du 14 avril 2014 a permis à nos 60 danseuses de préparer les décors du thème paradis/enfer.

Le moment fort de la saison a été la sortie à FEYTIAT pour aller assister au spectacle cabaret de SWING PARADISE avec le magicien Tao, qui a enthousiasmé de la plus petite à la plus grande des danseuses !

### Section Gymnastique/Pilates :

■ Cette année, nous avons avec les adhérentes de la Gymnastique et du Pilates, partagé la galette des rois le 17 janvier 2014, participé à un cours découverte Aérobox le 21 février 2014 et randonnée ensemble le 16 mars 2014.

■ Nous avons clôturé la saison de Gymnastique et de Pilates par un repas convivial le samedi 5 juillet 2014.

■ L'assemblée générale a eu lieu le 27 juin 2014. Les bilans de l'année ont été approuvés par l'assemblée ainsi que l'élection des membres du bureau. Les préinscriptions de la section Danse enfants et de la section Gymnastique et Pilates adultes s'y sont également déroulées.

● Les inscriptions définitives se feront au mois de Septembre 2014.

Les cours de Gymnastique auront lieu le vendredi soir de 20 heures à 21 heures et les cours de Pilates le mercredi soir de 20 heures à 21 heures, les inscriptions sont encore ouvertes !! ■

Vous pouvez nous contacter :  
[musiqueondanse@gmail.com](mailto:musiqueondanse@gmail.com)  
Tél. 05 55 18 98 04

# Associations



Cérémonie du 19 mars

Il déplore le décès récent de 2 amis : Jean BLANC, ancien président du comité, et Marcel CHAUZU, membre du conseil d'administration.

Le Président est également revenu sur la cérémonie du 19 mars, en se félicitant de la présence de deux classes d'écoliers encadrés de leurs maîtresses et de la parfaite organisation par la municipalité de cette commémoration, devenue journée mémorielle.

Le 8 mai, sur l'invitation du Maire et des Anciens Combattants, la FNACA a pris part, en nombre, à la commémoration de la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Le Président, accompagné d'un ou deux adhérents, assiste à toutes les assemblées départementales ainsi qu'aux obsèques des camarades des comités voisins et amis.

Une sortie réussie, satisfaisant tous les participants, a été organisée le jeudi 24 avril à Bergerac :

■ Visite de château Montbazillac avec dégustation, spectacle de music-hall avec repas.

■ Une réunion inter-comités s'est déroulée le vendredi 28 février à Sainte-Féréole pour s'entretenir des problèmes internes aux comités.

## FNACA

Le comité local de la FNACA, dont le conseil d'administration se réunit trimestriellement pour s'informer, faire le point et répartir les tâches de chacun au sein de la section, compte une cinquantaine d'adhérents et adhérentes.

Le comité local de la FNACA

confirme sa participation

aux marchés de producteurs de pays.

Gilbert BOUILLAGUET

Président de la FNACA Sainte-Féréole



## JUMELAGE SAINTE-FEREOLE MANOCALZATI

Des Flégeois membres des associations en visite en Italie



AMALFI A SÉDUIT NOS COMPATRIOTES

Après quelques visites de délégations de nos deux communes et d'échanges scolaires en 2011 et 2013, le Comité de Jumelage de Sainte-Féréole a organisé un séjour d'une semaine en Italie, pour 43 adhérents faisant partie de diverses associations de notre commune (Comité de jumelage, Expressions et La Rose des vents), du 13 au 20 juin 2014.

Comme l'hébergement dans les familles italiennes était assez délicat, vu la période, nous avons posé nos valises à l'hôtel Bel Sito de Manocalzati, un endroit charmant de Campani. De là, nous avons un peu visité : le samedi Pompei, le dimanche Montevirgine (en soirée nous avons été reçus par la municipalité de Manocalzati), le lundi la côte Amalfitaine et le mardi Naples.

Mercredi matin nous avons quitté cette magnifique région pour rejoindre la capitale et l'hôtel Campanele. A Rome, nous avons visité des lieux prestigieux, jusqu'au vendredi, jour de notre retour dans notre commune. Ce séjour a été très riche culturellement et apprécié de tous.

Le prochain échange sera pour l'année prochaine où nous aurons le grand plaisir de recevoir nos amis transalpins.



LE GROUPE ACCUEILLI CHALEUREUSEMENT À MANOCALZATI



ROME où LUCIA les a guidés

## LES PASSIONNES DE L'ANCIEN PATRIMOINE RURAL SAINTE-FEREOLE ET SA REGION

### Fête de la Batteuse 2014

Le vendredi 19 septembre 2014 après-midi, l'ensemble de l'Ecole de Sainte-Féréole sera convié à notre manifestation qui se terminera, comme à l'accoutumée, par un goûter offert aux enfants.

Le samedi 20 septembre 2014 à partir de 9 h, ouverture à l'ensemble du public. Entrée gratuite.

Exposition de matériels anciens et de tracteurs (les Renault à l'honneur) – métiers anciens et batteuse en démonstration – repas typique du temps des batteuses.

Contacts :

M. Jean-Pierre BESANGER  
06 81 75 21 14

# LA SOCIÉTÉ de CHASSE

Avec ses 52 sociétaires (nombre stable), elle dispose d'un territoire qui s'étend sur 1700 hectares, grâce aux propriétaires des terrains, qui, par leur signature permettent l'existence même de la société.

Lors de la dernière assemblée générale, il a été présenté un bilan satisfaisant concernant le gros gibier (14 sangliers et 20 chevreuils) mais plus mitigé pour le petit. Peu de faisans et encore moins de lapins de garenne ont été chassés, avec une répartition inégale. La population de lièvres et de bécasses est, par contre, présente sur tout le territoire. Suite aux efforts consentis par la société, 37 renards ont été éliminés et ce nombre devrait s'accroître grâce au tir d'été. Le traditionnel repas de fin de saison, qui a rassemblé près de 170 personnes, a été encore une fois un succès dans une ambiance chaleureuse et enjouée. Aujourd'hui, les chasseurs attendent avec impatience la construction de « La maison de la nature », au lieu-dit « Le Bois Vidal », qui prendra le relais de « La cabane », Route de Berchat.



Le repas annuel de la Société de Chasse aura lieu le 14 mars 2015 à partir de 20 heures à La Grande Salle.

Jean Claude Pierrefitte, Le président

## Membres du bureau :

- Président : ..... Jean Claude PIERREFITTE
- Vice-président : ..... Gérard JAUBERT, Patrice DELPY
- Secrétaire : ..... Mathieu RAFFAILLAC
- Secrétaire adjoint : ..... Vincent ROCHE
- Trésorier : ..... Christophe PAILLER
- Trésorier adjoint : ..... Annick PIERREFITTE
- Membres actifs : ..... Patrick BARRET, Christian PIERREFITTE

Le judo à Sainte-Féréole se porte toujours bien.

Les entrainements se passent dans la bonne humeur.

# Judo

Aidé par Armand, Firmin et Matisse, Didier Lafon, CN 2° dan formé au club VMJ, a dispensé les cours aux jeunes à partir de 6 ans, les lundis de 18 h 30 à 19 h 45 et mercredis de 16 heures à 17 h 30. Il existe la possibilité, pour les plus gradés, de s'entraîner à Malemort avec Jean-Claude Soulard et Philippe Lopez, tous deux CN 6° dan.

Rendez-vous est pris pour les inscriptions le vendredi 5 septembre, à la Grande salle de 17 heures à 19 heures, avant la reprise à partir du lundi 8 septembre à 18 h 30.

## Renseignements

n'hésitez pas à téléphoner à Didier au 05 55 85 70 53 ou à consulter le site internet : [www.judo19malemort.info](http://www.judo19malemort.info)



les judokas flégeois avec leurs nouvelles ceintures.

# Club de FOOT

Le 20 juin 2014, s'est tenue l'Assemblée Générale de la Société Sportive de Sainte-Féréole Section Foot.

## De nombreux événements jalonneront ce début de saison.

- Tout d'abord, la journée d'inscription à l'école de foot le **samedi 13 septembre 2014**.
- Les enfants (de 5 à 16 ans) et leurs parents seront accueillis au stade pour pratiquer le foot dans divers ateliers en compagnie des éducateurs et partager une collation.
- Comme la saison dernière, l'école se composera des catégories U7 et U9 et U11, U13, U15, U17, en entente avec Donzenac.
- Nous avons en projet la création d'une école de foot filles. Les jeunes filles joueraient en mixte sur toutes les catégories et une équipe U15 féminine serait présente en championnat. Nous encourageons les personnes intéressées à nous contacter.
- Le 20 septembre, le club accueillera la Journée de Rentrée U9 organisé par le District de la Corrèze et ouverte aux licenciés ou non.
- Le loto aura lieu le **29 novembre** à la Salle du Stade.
- Comme les autres années, les jeunes de l'école de foot seront invités à assister à un match de Ligue 1 en décembre.
- Enfin, tous les habitants de la commune venant encourager les équipes seniors le dimanche après-midi au stade seront accueillis avec grand plaisir. Le programme des matchs sera prochainement affiché au club-house.
- Après la montée de l'équipe B en 3° division cette année, souhaitons à tous les joueurs, joueuses, entraîneurs, éducateurs et supporters une très belle saison !

Bien sportivement.



## Le bureau a été renouvelé et se compose de la façon suivante pour la saison 2014/2015 :

- Présidente : ..... Caroline GOYAUX
- Vice-président : .. Mathieu TANTON
- Secrétaire : ..... Sébastien DELPY
- Secrétaire adjoint :  
..... Stéphane GOYAUX
- Trésorier : ..... Laurent DELPY
- Trésorier adjoint : . Laurent HURET
- Responsable de l'école de foot :  
..... Patrice DELPY

## Le club se compose :

- D'une équipe seniors A (1<sup>re</sup> division)
- D'une équipe seniors B (3<sup>e</sup> division)
- D'une équipe seniors C (4<sup>e</sup> division)
- D'une école de football.

## Contacts :

Mathieu TANTON : 06 20 08 34 62  
 Patrice DELPY : 06 88 23 91 69  
 Caroline GOYAUX : 06 29 57 32 21  
 Site internet : [sssf.footeo.com](http://sssf.footeo.com)



# Comptes rendus

## des délibérations du Conseil Municipal

## SEANCE du 17 FEVRIER 2014

### COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
dépenses : 1 059 417,08 € - recettes : 1 495 159,75 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :  
dépenses : 1 110 079,43 € - recettes : 1 192 945,02 €  
Voir détail dans dossier Finances page 6

Adopté à l'unanimité. ■

### COMPTE DE GESTION 2013 COMMUNE BUDGET PRINCIPAL

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
dépenses : 1 059 417,08 € - recettes : 1 495 159,75 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :  
dépenses : 1 110 079,43 € - recettes : 1 192 945,02 €

Adopté à l'unanimité. ■

### COMPTE ADMINISTRATIF 2013 ACHAT DE TERRAINS - BUDGET ANNEXE

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
dépenses : 383,08 € - recettes : 383,08 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :  
dépenses : 74 600,00 € - recettes : 74 600,00 €

Adopté à l'unanimité. ■

### COMPTE DE GESTION 2013 ACHAT DE TERRAINS - BUDGET ANNEXE

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
dépenses : 383,08 € - recettes : 383,08 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :  
dépenses : 74 600,00 € - recettes : 74 600,00 €

Adopté à l'unanimité. ■

### COMPTE ADMINISTRATIF 2013 LOTISSEMENT DU COLOMBIER BUDGET ANNEXE

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
dépenses : 615 337,88 € - recettes : 615 338,12 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :  
dépenses : 604 741,97 € - recettes : 228 780,04 €

Adopté à l'unanimité. ■

### COMPTE DE GESTION 2013 LOTISSEMENT DU COLOMBIER BUDGET ANNEXE

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
dépenses : 615 337,88 € - recettes : 615 338,12 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :  
dépenses : 604 741,97 € - recettes : 228 780,04 €

Adopté à l'unanimité. ■

### EMPLOIS SAISONNIERS

- ACCUEIL DE LOISIRS** : Adjoins d'animation 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon à temps complet (35 h). 3 emplois maximum pour les vacances de Pâques, 5 emplois maximum pour le mois de juillet, 4 emplois maximum pour le mois d'août, 2 emplois maximum pour les vacances de Toussaint et de Noël, 3 emplois maximum pour les vacances de février 2015.
- PISCINE** : 1 surveillant de baignade à temps complet pour le mois de juillet et un pour le mois d'août et 1 agent d'entretien à temps complet pour le mois de juillet et un pour le mois d'août.
- ÉQUIPE TECHNIQUE** : un agent d'entretien à temps complet pour seconder l'équipe technique à répartir sur les mois de juillet et août selon les besoins.

Le Conseil Municipal

- ▶ **AUTORISE** les créations de postes énumérés ci-dessus ;
- ▶ **CHARGE** le Maire de ces recrutements ;
- ▶ **PRECISE** que les crédits nécessaires seront affectés au budget communal,

Adopté à l'unanimité. ■

### RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Afin d'effectuer l'entretien des bâtiments communaux du 6 au 31 juillet 2014, le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel pour une durée hebdomadaire de 26 h.

Adopté à l'unanimité. ■

### DETR 2014 - PROGRAMME VOIRIE

Par délibération du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal a décidé la réalisation de travaux de voirie de la route de Sicard au village de Larmandie (2<sup>ème</sup> tranche). Une consultation a été le 2 janvier 2014 auprès des bureaux d'étude SA SOCAMA, B.E. ADRERIE, B.E. DEJANTE. Seul le bureau d'études DEJANTE a fait une estimation des travaux à hauteur de 61 960 € H.T. soit 74 352 € T.T.C. (non compris les honoraires de maîtrise d'œuvre qui représentent 5 % du montant des travaux).

Le Conseil Municipal :

- ▶ **ACCEPTE** l'estimation faite par le B.E. DEJANTE ;
- ▶ **SOLLICITE** une subvention DETR auprès de M. le Préfet de la Corrèze ;
- ▶ **PRECISE** le plan de financement : DETR 30 % plafonné à 50 000 € ;
- ▶ **FIXE** la procédure de passation du marché en « Marché à Procédure Adaptée » ;
- ▶ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires au déroulement de ce projet.

Adopté à l'unanimité. ■

## FIXATION LOYER LOGEMENT MAISON TOURNADOUR, APPARTEMENT 1

Des travaux de remise en état ont été réalisés dans un logement vacant à la maison Tournadour. Le Maire propose de réévaluer le montant du loyer.

Le Conseil Municipal :

- ▶ **ACCEPTE** une augmentation du loyer de ce logement ;
- ▶ **FIXE** le montant mensuel du loyer à 300€, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014.

Adopté à l'unanimité. ■

# SEANCE du 29 MARS 2014

Le 29 mars 2014 à 10 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Féréole proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

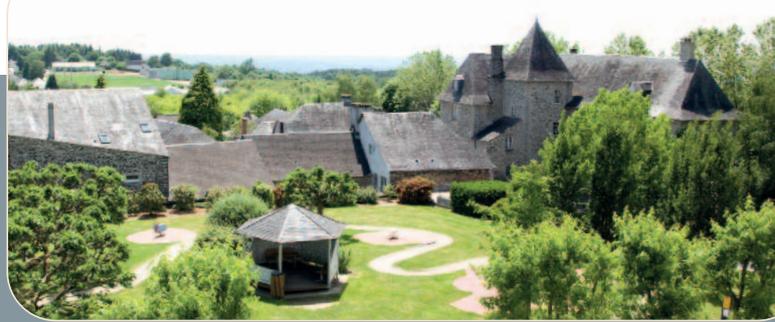
### ■ Sont présents :

.....	SOULIER Henri	●
.....	BLANCHARD Bernadette	●
.....	GOLFIER Maurice	●
.....	ALVINERIE Marie Thérèse	●
.....	SOULARUE Daniel	●
.....	HEBRARD Jeanine	●
.....	DAUDY Pierre	●
.....	BOURG Mireille	●
.....	JAUBERT Nicolas	●
.....	JOURDAN Sandrine	●
.....	MACHEIX Yannick	●
.....	BUSSIERES Sandrine	●
.....	MENEYROL Michel	●
.....	CHARLOT Fanny	●
.....	DELPY Patrice	●
.....	COURDURIE Fabienne	●
.....	DAULHAC Jean-Paul	●
.....	BOUCHAREL Jacqueline	●
.....	ROL Christian	●

## PROCLAMATION DES RESULTATS

- Liste « Demain Sainte Féréole » conduite par M. Henri SOULIER : 726 voix
  - Liste « Sainte Féréole, Unis et solidaires » conduite par M. Jean Paul DAULHAC : 454 voix
- Sont déclarés installés dans leurs fonctions :

- ▶ **SOULIER Henri, BLANCHARD Bernadette, GOLFIER Maurice, ALVINERIE Marie-Thérèse, SOULARUE Daniel, HEBARD Jeannine, DAUDY Pierre, BOURG Mireille, JAUBERT Nicolas, JOURDAN Sandrine, MACHEIX Yannick, BUSSIERES Sandrine, MENEYROL Michel, CHARLOT Fanny, DELPY Patrice, COURDURIE Fabienne, DAULHAC Jean-Paul, BOUCHAREL Jacqueline, ROL Christian.** ■



## ELECTION DU MAIRE

Deux candidats se présentent à la fonction de maire : M. Henri SOULIER et M. Jean-Paul DAULHAC.

Résultats du premier tour de scrutin :

■ Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	19
■ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : .....	0
■ Nombre de suffrages exprimés : .....	19
■ Majorité absolue : .....	10

- ▶ **Ont obtenu : M. SOULIER Henri 16 voix, M. DAULHAC Jean-Paul 3 voix. M. Henri SOULIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé maire et est immédiatement installé.** ■

## CRÉATION DE POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de cinq postes d'adjoints. Le Conseil Municipal :

- ▶ **APPROUVE** cette proposition.

Adopté à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions) ■

## ELECTION DES ADJOINTS

Le Maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée : M<sup>me</sup> Bernadette BLANCHARD, M. Maurice GOLFIER, M. Nicolas JAUBERT, M<sup>me</sup> Sandrine JOURDAN, M. Yannick MACHEIX.

Résultats du premier tour de scrutin :

■ Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....	19
■ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : .....	2
■ Nombre de suffrages exprimés : .....	17
■ Majorité absolue : .....	10

- ▶ **M<sup>me</sup> Bernadette BLANCHARD, candidat placé en tête de liste, obtient 17 voix. Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M<sup>me</sup> Bernadette BLANCHARD. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.** ■

## DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Ensuite, le Conseil Municipal, considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il importe de déléguer à l'exécutif local les fonctions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- ▶ **CHARGE** le Maire, par délégation et en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales d'exercer un ensemble de 24 groupes de compétences relevant de son autorité en termes de finances, d'urbanisme, d'action en justice, etc. ;
- ▶ **AUTORISE** que les compétences déléguées soient également consenties, en cas d'empêchement du Maire, à M<sup>me</sup> Bernadette BLANCHARD ;
- ▶ **PRECISE** que conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises en application de la présente délégation pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L2122-18 ;
- ▶ **PRECISE** que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

Adopté à la majorité (1 abstention) ■



# Comptes rendus

## des délibérations du Conseil Municipal

### SEANCE du 4 AVRIL 2014

#### CREATIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

M. Henri SOULIER, Maire, est Président de toutes ces commissions.

##### ► **AFFAIRES GENERALES et PROXIMITE à caractère social**

###### ■ Présidente déléguée :

- M<sup>me</sup> Bernadette Blanchard

###### ■ Membres :

- Sandrine Jourdan, Sandrine Bussièrès, Fabienne Courdurié, Marie-Thérèse Alvinerie, Jeannine Hébrard, Patrice Delpy, Fanny Charlot, Daniel Soularue, Christian Rol.

##### ► **AFFAIRES TECHNIQUES et PROXIMITE sur le territoire**

###### ■ Président délégué :

- M. Maurice Golfier

###### ■ Membres :

- Pierre Daudy, Michel Meneyrol, Yannick Macheix, Patrice Delpy, Daniel Soularue, Christian Rol.

##### ► **AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE, JEUNESSE**

###### ■ Présidente déléguée :

- M. Nicolas Jaubert

###### ■ Membres :

- Fanny Charlot, Daniel Soularue, Sandrine Bussièrès, Patrice Delpy, Jacqueline Boucharel.

##### ► **COMMISSION DES FINANCES**

###### ■ Présidente déléguée :

- M. Henri Soulier

###### ■ Membres :

- Sandrine Bussièrès, Fabienne Courdurié, Mireille Bourg, Pierre Daudy, Nicolas Jaubert, Jean-Paul Daulhac.

Adopté à l'unanimité. ■

#### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU PAYS ART ET HISTOIRE VÈZÈRE ARDOISE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de nommer M<sup>me</sup> **BLANCHARD** déléguée titulaire et M. **MACHEIX**, délégué suppléant pour représenter la commune à l'association Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise. ■

Adopté à l'unanimité. ■

#### DESIGNATION DES DELEGUES : FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. **GOLFIER** et M. **SOULARUE** délégués titulaires et M. **SOULIER** et M. **MACHEIX**, délégués suppléants auprès de la FDEE 19 ■

Majorité (17 voix pour, 2 bulletins nuls). ■

#### DESIGNATION DES DELEGUES : MISSION LOCALE

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée quels sont les candidats (1 titulaire et 1 suppléant) :

##### ● LISTE 1 :

- Titulaire : M<sup>me</sup> **BLANCHARD**.
- Suppléante : M<sup>me</sup> **BUSSIERES**.

##### ● LISTE 2 :

- Titulaire : M<sup>me</sup> **BOUCHAREL**.
- Suppléant : M. **DAULHAC**.

Vu le résultat du vote (16 voix pour la liste 1 et 2 voix pour la liste 2) ; le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M<sup>me</sup> **Bernadette BLANCHARD** délégué titulaire et M<sup>me</sup> **Sandrine BUSSIERES** déléguée suppléante. ■

#### ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé :

- du Maire qui en est le Président de droit ;
- et en nombre égal, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal ;
- de membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

C'est à l'Assemblée de fixer le nombre de membres du CCAS. le Conseil Municipal :

- **FIXE** à neuf le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;
- **PROCEDE** à l'élection de quatre conseillers municipaux pour siéger au sein du CCAS ;

Deux listes de candidats sont déposées :

- **LISTE 1** : M<sup>me</sup> **BLANCHARD**, M<sup>me</sup> **BUSSIERES**, M<sup>me</sup> **HEBRARD**, M<sup>me</sup> **ALVINERIE**.
- **LISTE 2** : M<sup>me</sup> **BOUCHAREL**.

■ Nombre de votants : .....	19
■ Nombre de nuls : .....	1
■ Nombre de suffrages exprimés : .....	18
■ LISTE 1 : .....	15 voix
■ LISTE 2 : .....	3 voix

Sont élus les membres de la liste 1 ■

## COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe qu'il est Président de droit de cette commission qui doit être composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Deux listes de candidats sont déposées :

- **LISTE 1 :**
  - **Titulaire :** M. GOLFIER, M<sup>me</sup> ALVINERIE, M. MENEYROL
  - **Suppléante :** M. DELPY, M. SOULARUE, M. MACHEIX
- **LISTE 2 :**
  - **Titulaire :** M. DAULHAC
  - **Supplément :** M. ROL

■ Nombre de votants :	19
■ Nombre de nuls :	1
■ Nombre de suffrages exprimés :	18
■ LISTE 1 :	15 voix
■ LISTE 2 :	3 voix

Les titulaires et les suppléants de la liste 1 sont donc membres de la Commission d'Appel d'Offres. ■

## REPRÉSENTANT DU MAIRE ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU COMITÉ DE JUMELAGE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- ▶ **DÉSIGNE M. MACHEIX** représentant le Maire, **M<sup>me</sup> BLANCHARD** et **M. SOULARUE** membres du Conseil d'Administration du Comité de Jumelage.

Adopté à la majorité (18 voix pour, 1 abstention). ■

## INDEMNITÉ DES ÉLUS, ENVELOPPE INDEMNITAIRE GLOBALE

Monsieur le Maire informe qu'il a décidé de déléguer à deux conseillers municipaux certaines de ses fonctions et qu'en contrepartie ces conseillers seront indemnisés. Il propose de fixer l'enveloppe indemnitaire globale selon les indemnités autorisées pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants.

Le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** que le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers Délégués est de 4 770,83 € brut par mois.

Adopté à la majorité (16 voix pour, 3 voix contre). ■

## REPRÉSENTANT DU MAIRE AU SEIN DE CORRÈZE INGÉNIERIE

Le Maire :

- ▶ **DÉSIGNE M. Pierre DAUDY** pour le représenter auprès de Corrèze Ingénierie.

Le Conseil Municipal :

- ▶ **PREND ACTE** de cette désignation.

Adopté à la majorité (17 voix pour, 2 abstentions). ■



## SEANCE du 18 AVRIL 2014

### VOTE DES TAUX DES TAXES - ANNEE 2014

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014, au même niveau que 2013 :

■ Taxe Habitation	10,56 %
■ Taxe Foncière (bâti)	15,84 %
■ Taxe Foncière (non bâti)	62,40 %

Le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** de fixer les taux que présentés ci-dessus.

Adopté à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions). ■

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les résultats de l'exercice 2013 sont les suivants :

- RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2013 : 495 030,50 € (affectés en totalité en investissement)
- RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013 : 553 730,78 €

Après avoir entendu les résultats de l'exercice 2013, le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 413 427,19 €
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVES : 22 315,48 € (COMPTE 1068), TOTAL DU COMPTE 1068 : 435 742,67 €
- RESTE EN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À REPORTER AU B.P. LIGNE 002 : 435 742,67 €

Adopté à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions). ■

### BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE - ANNÉE 2014

Voir dossier finances page 6

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : dépenses et recettes : 1 327 696,00 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : dépenses et recettes : 1 257 845,19 €

Adopté à la majorité (16 voix pour, 3 voix contre). ■

### AFFECTATION DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COLOMBIER

Le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** d'affecter le résultat cumulé de 1,22 € au Budget Primitif ligne 002.

Adopté à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions). ■



# Comptes rendus

## des délibérations du Conseil Municipal

### BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COLOMBIER ANNÉE 2014

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
dépenses et recettes : 755 681,54 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT :  
dépenses et recettes : 604 741,97 €

*Adopté à la majorité (16 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions).*

### PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIE DE LA CORREZE

Le montant des contributions fiscalisées à mettre en recouvrement pour le Comité syndical de FDEE 19 s'élève à 21 320 €.

Le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** que le montant de la contribution fiscalisée soit mis en recouvrement par les services fiscaux.

*Adopté à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions).*

### AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

L'amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes privées est obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil. Il s'agit de l'amortissement des subventions versées à des personnes privées dans le cadre de l'opération « aide à la rénovation des façades ».

Le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** de fixer à cinq ans la durée d'amortissement de ces subventions

*Adopté à la majorité (16 voix pour, 3 abstentions).*

### APPROBATION MARCHÉ PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations précédentes décidant la réalisation de l'aménagement de la place de l'Eglise ainsi que l'attribution des lots.

Le Maire rappelle que le permis de construire a été accordé le 27 juin 2013. Une subvention dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural (PER) a été accordée le 5 mars 2013 pour un montant de 77 000 € (montant des dépenses plafonné à 275 000 € H.T.).

Les quatre lots restant à valider sont les suivants :

- Lots 3 : Charpente métallique,
- 6 : Inox,
- 7 : Menuiseries extérieures – Bardage
- et 10 : Plomberie – Sanitaires.

Le Maire propose à l'Assemblée de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 3 : .....Ets Jouandou .....44 500 € H.T.
- Lot 6 : .....Equip'froid .....22 180 € H.T.
- Lot 7 : .....Ets Jouandou .....16 183,50 € H.T.
- Lot 10 : ....Ets Faugeras .....2 476,00 € H.T.

Lot 1 ▶	Eurovia	118 361,73 € H.T. Option arrosage : 9 466 € H.T.
Lot 2 ▶	SEBTP	58 232,97 € H.T.
Lot 3 ▶	Jouandou	44 500,00 € H.T.
Lot 4 ▶	Bouillaguet	28 370,00 € H.T.
Lot 5 ▶	Jouandou	28 354,00 € H.T.
Lot 6 ▶	Equip'froid	22 180,00 € H.T.
Lot 7 ▶	Jouandou	16 183,50 € H.T.
Lot 8 ▶	Plafond Tendance	14 470,00 € H.T.
Lot 9 ▶	Bergeval	30 000,00 € H.T. Option Leds : 12 220,51 € H.T.
Lot 10 ▶	Faugeras	2 476,00 € H.T.
Lot 11 ▶	Etanchéité du Limousin	6 043,00 € H.T.
Lot 12 ▶	Equip'froid	14 570,00 € H.T. Option étagères : 1 560,00 € H.T.
Lot 13 ▶	De Sousa	4 125,00 € H.T.
Lot 14 ▶	Jarrige	6 857,70 € H.T.
<b>TOTAL ▶</b>		<b>417 970,41 € H.T.</b>

Pour information, le Maire rappelle l'attribution de l'ensemble des lots :

Le Maire informe également l'Assemblée que la société du mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre, M. Romeu, a été mise en liquidation judiciaire. Le groupement a proposé au pouvoir adjudicateur un sous-traitant, M. Mordrel, architecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **ATTRIBUE** les lots 3, 6, 7 et 10 aux entreprises désignées par le Maire ;
- ▶ **CHARGE** le Maire de signer toutes les pièces afférentes au marché ;
- ▶ **ACTE** le changement de mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre ainsi que la sous-traitance de ce groupement en la qualité de M. Mordrel, architecte.

Adopté à la majorité  
(16 voix pour, 3 abstentions). ■

## APPROBATION DU MARCHÉ « RÉFECTION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA CONSTRUCTION DU PRÉAU »

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'un marché passé sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 4 avril 2014. Après analyse des offres il a été décidé de proposer à l'assemblée de retenir les entreprises suivantes :

<b>Lot 1</b> ▶	Terrassement Gros œuvre	<b>CLM</b>	<b>85 961,76 € H.T.</b> Option : <b>3 510,00 € H.T.</b>
<b>Lot 2</b> ▶	Etanchéité	<b>SMAC</b>	<b>15 600,82 € H.T.</b>
<b>Lot 3</b> ▶	Bardage Serrurerie	<b>CLM</b>	<b>64 870,48 € H.T.</b> Option : <b>4 960,00 € H.T.</b>
<b>Lot 4</b> ▶	Electricité Courant faible	<b>Lafon Electricité</b>	<b>2 174,63 € H.T.</b>
<b>TOTAL</b> ▶			<b>177 077,69 € H.T.</b>

Le Conseil Municipal :

- ▶ **ATTRIBUE** les lots conformément au tableau ci-dessus et **CHARGE** le Maire de signer toutes les pièces afférentes au marché.

Adopté à l'unanimité ■



## SEANCE du 20 JUIN 2014

### ELECTIONS SÉNATORIALES : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS ET ÉTABLISSEMENT DU TABLEAU DES ÉLECTEURS SÉNATORIAUX

Selon l'arrêté préfectoral en date du 6 juin 2014 :

nombre de délégués à élire : **5** – nombre de suppléants : **3**

Mode de scrutin : représentation proportionnelle avec application de la règle due la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Les conseillers municipaux ne peuvent voter que pour une seule liste, sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats. Une liste peut être incomplète. Le vote se fait au scrutin secret.

Deux listes de candidats ont été déposées :

- Liste DEMAIN SAINTE FEREOLE
- Liste SAINTE FEREOLE UNIS ET SOLIDAIRES.

Résultats :

■ **DEMAIN SAINTE FEREOLE : 16 voix**

■ **SAINTE FEREOLE UNIS ET SOLIDAIRES : 3 voix**

■ **Les délégués sont :**

- Henri SOULIER – Bernadette BLANCHARD – Nicolas JAUBERT – Sandrine BUSSIERES – Yannick MACHEIX

■ **Les suppléants sont :**

- Jeanine HEBRARD – Maurice GOLFIER – Mireille BOURG



# Comptes rendus

## des délibérations du Conseil Municipal

### DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Intitulé des comptes	Diminution crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Dépenses imprévues	022	14 286,00		
Virement à la section d'investissement			023	14 286,00
<b>Total dépenses Section de fonctionnement</b>		▶ 14 286,00		▶ 14 286,00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Virement de la section de fonctionnement			021	14 286,00
<b>Total recettes Section d'investissement</b>			▶	14 286,00
Accueil de loisirs Espaces jeunes			2313 - 376	10 680,00
Chemin de Mémoire achat de terrains			2111 - 408	14 286,00
<b>Total dépenses Section d'investissement</b>				▶ 14 286,00

Adopté à la majorité (16 voix pour, 3 absents) ■

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2<sup>e</sup> CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Compte tenu du départ à la retraite de l'agent chargé de la préparation des repas à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, compte tenu de la réorganisation des services, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe à temps complet à compter du 25 août 2014.

Le Conseil Municipal :

▶ **ADOpte** cette proposition.

Adopté à l'unanimité. ■

### RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT

Sur le rapport de M. Le Maire, le Conseil Municipal :

▶ **DECIDE** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2015 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments communaux pour une durée hebdomadaire de 17 h 30.

Adopté à l'unanimité. ■

### RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires. Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

▶ **DECIDE** de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 un poste dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir » dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste .....Animatrice et Agent polyvalent
- Durée du contrat .....36 mois
- Durée hebdomadaire de travail .....35 h
- Rémunération .....SMIC

Adopté à l'unanimité. ■

### RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Sur le rapport de M. Le Maire, le Conseil Municipal :

▶ **DECIDE** d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Adopté à l'unanimité. ■

## UTILISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI TEMPORAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORREZE

M. le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire (SPET).

La possibilité de bénéficier, en cas de besoin, de l'intervention d'un de ces agents est subordonnée à la signature d'une convention d'affectation dudit agent.

Le Conseil Municipal

- ▶ **APPROUVE** cette convention ;
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin ;
- ▶ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Adopté à l'unanimité. ■**

## REVISION TARIFS PRESTATIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal :

- ▶ **DECIDE** des tarifs suivants qui s'appliqueront à compter du 5 juillet 2014 :

### ■ CANTINE :

- Repas des enfants ..... 2,75 €
- Repas des enseignants et intervenants extérieurs ..... 6,65 €

### ■ GARDERIE :

- l'Heure ..... 1,35 €
- Forfait ..... 13,50 €

(Au moins 10 heures de présence par semaine et par enfant, sur 4,5 jours, lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi)

**Adopté à l'unanimité. ■**

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION EXPRESSION

L'association Expression demande le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation de la Biennale d'Aquarelle qui se déroulera du 26 juillet au 10 août prochain.



M. le Maire propose de donner une subvention de 250 € pour le prix de la commune dans le cadre de la Biennale d'Aquarelle.

Le Conseil Municipal

- ▶ **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'Association Expression et **ACCEPTE** l'attribution du prix de la commune à hauteur de 250 €.

**Adopté à l'unanimité. ■**

## SUBVENTION ANACR

Suite à la demande de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance pour le versement d'une subvention, le Conseil Municipal :

- ▶ **ATTRIBUE** une subvention de 50 € à cette association.

**Adopté à l'unanimité. ■**

## MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a donné délégation générale au Maire. Or, la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 a modifié l'article L2122-22 4° de la manière suivante : «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Le Conseil Municipal :

- ▶ **MODIFIE** en conséquence l'alinéa 4° de la délégation générale au Maire en date du 29 mars 2014 et **PRECISE** que le reste de la délibération reste inchangé.

**Adopté à la majorité (16 voix pour et 3 abstentions) ■**



# Comptes rendus

## des délibérations du Conseil Municipal

### RENOUVELLEMENT COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler la Commission Communale des Impôts Directs. Il appartient au Conseil de dresser une liste de 12 répartiteurs titulaires et de 12 répartiteurs suppléants. À partir de cette liste, les services fiscaux retiendront, à leur tour, 6 répartiteurs titulaires et 6 répartiteurs suppléants.

► Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PROPOSE** la liste suivante :

#### ■ Répartiteurs titulaires

Jean-Louis Marty, Maurice Breuil, Francis Coste, Pierre Guerniou, Jean-Claude Blanchard, Jacques Giraud, Jean-Charles Casadéi, François Madranges, Pascal Malaval, Annie Unternehr, Jean-Pierre Daudy, Martine Rousseau ;

#### ■ Répartiteurs suppléants

Annie Bouillaguet, Marie-Paule Migot, Pierre Crouchet, Fernand Leymarie, Pierre Coudert, Gilbert Bouillaguet, Didier Becot, Jean-Pierre Besanger, Francis Mouly, Claude Bourg, Lucien Delon, Alain Marthon.

Adopté à la majorité (18 voix pour, 1 abstention) ■

### DESIGNATION DU NOM DU LOTISSEMENT SITUÉ AU LIEU-DIT LE COLOMBIER, CRÉATION DES NOMS DE RUES ET NUMÉROTATION DES LOTS

Le Conseil Municipal :

► **DECIDE** de nommer le lotissement « Les Bois du Colombier », de nommer la rue principale le desservant « Rue des Champs du Colombier », de nommer l'impasse desservant les lots 1 à 9, « Impasse Bois La Garenne », de nommer l'impasse desservant les lots 2 à 18 « Impasse Les Bois du Colombier », et de numéroter les 30 lots en conséquence.

Adopté à l'unanimité. ■

### PISCINE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des difficultés pour recruter un surveillant de baignade pour le mois d'août 2014. Un surveillant de baignade a été recruté par l'intermédiaire de l'association Profession Sports qui fixe un jour de repos hebdomadaire.

► Le Maire propose de fermer la piscine le mardi du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2014. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **FIXE** le mardi comme jour de fermeture de la piscine durant le mois d'août 2014.

Adopté à l'unanimité. ■

### TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

■ ONT ÉTÉ TIRÉS AU SORT :

Maria Amélia GUICHARD ..... ●  
 Mickaëla CHAUVEAU ..... ●  
 Mireille PIERREFITTE ..... ●  
 Fernad GAYERIE ..... ●  
 Georges GOURSAC ..... ●  
 David GUILLAIN ..... ●



# Carnet

## Etat Civil

### MARIAGES

- **Maud AMICE et Fabien COLOMBI-BORG**  
10 mai 2014 - 8 Avenue du 8 mai
- **Rachel MORIGNY et Jean-Sébastien BRUGERE**  
28 juin 2014 - Martignac
- **Coralie Marcelle Blanche LAGARDERE et Guillaume CHARENTON**  
12 juillet 2014 - La Cacalerie
- **Valérie MOULENE et Arnaud Marcel GELE**  
28 juillet 2014 - Les Bois du Colombier



### NAISSANCES



- **Cassiopée Maria Marguerite BERNARD**  
née le 21 février 2014  
de *Olivier François Jacques BERNARD et Angélique Barbara BRISSIAUD*  
Le Noyer
- **Mila BRISSOT** née le 2 avril 2014  
de *Benoît BRISSOT et Aurélie CHANCY*  
La Colomberie
- **Aubin Alfred POULVELARIE**  
né le 16 avril 2014  
de *Nicolas POULVELARIE et Aurélie GEOUFFRE LA MAURIE*  
Sauvagnac
- **Bastien BARRIER BUCHALIN**  
né le 17 avril 2014  
de *M. BARRIER et Christelle BUCHALIN*  
3 bis rue du Champ du Grillon
- **Léontin PAULHAN** né le 21 avril 2014  
de *Cyril PAULHAN et Carine GARCIA*  
Gites de Laubeyrie
- **Jeanne CANY PATARIN** née le 18 avril 2014  
de *Guillaume Claude André PATARIN et Pascale CANY*  
Les Chapelaudes
- **Lohan Cédric DENIS** né le 7 mai 2014  
de *Cédric DENIS et Sèverine LACHAUD*  
Verlhac Haut
- **Andrew DAUBISSE** né le 22 mai 2014  
de *Nicolas DAUBISSE et Anne-Sophie LE BRAS*  
La Grandie

### DÉCÈS

- **Jean BUGÉ, 86 ans**  
décédé le 8 janvier 2014 - Lacombe
- **Jeanne Marie Suzanne JAUBERT** née DAULIAC, 84 ans  
décédée le 20 janvier 2014 - Place de l'Eglise
- **Gaston Henri CONET, 80 ans**  
décédé le 22 janvier 2014 - 4 chemin du Noyer
- **Berthe DELMOND** née COMBROUX, 83 ans  
décédée le 28 mars 2014 - Vertougie
- **Jean Joseph BLANC, 75 ans**  
décédé le 23 avril 2014 - Les Vignottes
- **André SOULIER, 82 ans**  
décédé le 7 juin 2014 - 6 Avenue de la Chapelle
- **Henri TREUIL, 81 ans**  
décédé le 29 juin 2014 - Le Mas



# L'AGENDA

## 12, 13 et 14 septembre ● SEPTEMBRE

Fête Annuelle

## 20 et 21 septembre :

**Samedi 20 septembre, dès 9 heures**

Fête de la batteuse

*Parking de l'Auberge des Sources*

**Dimanche 21 septembre, dès 9 heures**

Journées du patrimoine

Thème : La Grande Guerre

*Salle du Temps Libre*

## 18 octobre au 16 novembre 2014 ● OCTOBRE

Bibliothèque en fête

Thème : Les Femmes pendant la guerre 14-18

## Dimanche 16 novembre ● NOVEMBRE

Cérémonie de La Besse

*Salle du Temps Libre*

## Samedi 22 novembre et dimanche 23 novembre

Exposition maquettes et figurines

*La Grande Salle*

## Samedi 29 novembre

Loto du foot

*La Grande Salle*

## Mardi 30 décembre ● DECEMBRE

Don du sang

*Salle du Temps Libre*

## Mercredi 31 décembre

Réveillon de la Saint-Sylvestre

*La Grande Salle*

# NUMÉROS UTILES

**Mairie** ..... 05 55 85 78 00

Ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - le samedi de 8 h 30  
à 11 h (*fermée en juillet et en août*).

**École primaire** ..... 05 55 85 78 53

**École maternelle** ..... 05 55 85 68 67

**Maison de l'enfance** ..... 05 55 84 25 87

**Espace jeunes** ..... 05 55 22 73 87

### Médecins

**KIM Francis** ..... 05 55 85 76 52

**PARAUD Jean Henri** ..... 05 55 18 08 63

### Infirmières

**M<sup>mes</sup> DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT** 05 55 85 65 91

### Podologue

**DELPY Caroline** ..... 05 55 22 17 28

### Kinésithérapeute

**CERMAK Vladimir** ..... 05 55 22 15 54

**Pharmacie CROUCHET** ..... 05 55 85 68 72

### Instance de Coordination de l'autonomie

**du Canton de Donzenac** ..... 05 55 85 73 79

**Permanence en Mairie** 1<sup>er</sup> mardi de chaque mois de 14 h à 15 h 30

**Assistante Sociale** ..... 05 55 74 49 72

**M<sup>me</sup> Françoise PESTEL-BESSE** présente en Mairie les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis  
de chaque mois (*sur rendez-vous*).

**Mission Locale** ..... 05 55 17 73 00

Pour les jeunes de 16 à 25 ans (*sur rendez-vous une fois par mois*)

**Maison d'accueil spécialisée** ..... 05 55 85 66 43

**La Poste** ..... 05 55 85 74 00

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h - le samedi de 9 h  
à 12 h. Heure de départ du courrier du lundi au samedi : 12 h.

### TAXI

**Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communale d'Action Social :**

Déplacement sur la commune (*dans la limite de 12 km aller/retour*) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif. **M<sup>me</sup> PATRY** au **05 55 92 98 88** ou **M<sup>me</sup> GAMBOA** au **06 16 79 94 94**.

Le montant de la prise en charge du taxi (**2€**) reste à la charge de l'utilisateur.

### Transport à la demande par l'AGGLO

Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14 heures au **05 55 17 91 19**. L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de **2€** l'aller-retour.

### AGGLO

**Service assainissement** ..... 05 55 74 70 15

**Déchetterie Malemort** ..... 05 55 92 07 18

Lundi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h  
à 18 h et mardi de 9 h à 12 h.

**Gendarmerie de Donzenac** ..... 05 55 85 69 50

**Sapeurs Pompiers** ..... 18 ou 112 (*portables*)

**SMUR** ..... 15

**Police Secours** ..... 17

## Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole - 3, square du 14 juillet- 19270 Sainte-Féréole

Tél. 05 55 85 78 00 - Fax 05 55 85 66 65

Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr - [www.sainte-fereole.fr](http://www.sainte-fereole.fr)



**SAINTE  
FÉREOLE**